Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 1er décembre 2016

Présents

VENEAU Michel
MEZY Michel
HENRY Micheline
RENAUD Michel
REBOULLEAU Sylvie
BRUERE Charly
DENUE Marie-Claire
COUCUREAU Martine
GUILLEMET Christine
DELAS Christian
MANGEOT Denis
BOTTE Anne-France
DEMAY Thierry
BOCQUET Christophe
MOUAT Chérif
FOREST Isabelle
LOUIS Véronique
WICKERS Franck
DHERBIER Alain
BEZOU Sylviane
PERREAU Christian
PETOUILLAT Nathalie
BOUJLILAT Hicham
MOLINA Isabelle
De SAINTE CROIX Andrée

Absents

QUILLIER Pascale	Pouvoir à Sylvie REBOULLEAU
CHEVREAU Josette	Pouvoir à Charly BRUÈRE
DUCHEMIN Véronique	Pouvoir à Micheline HENRY
BLOIN Denis	Pouvoir à Michel VENEAU
VEYCHARD Christophe	Pouvoir à Isabelle FOREST
JOUY Vérohanitra	Pouvoir à Christine GUILLEMET
CORNETTE Marie-Jeanne	Pouvoir à Christian DELAS
PASSAS Joël	

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 1er décembre 2016

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 1er décembre 2016 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2017.
2. Exercice 2016 – Budget Ville – subventions aux associations.
3. Exercice 2016 – TAGS : attribution de subvention.
4. Demande de subvention auprès du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté – Volet culturel du contrat de ville et de la convention régionale de cohésion sociale et urbaine.

B) AGENDA 21

5. Modification du Règlement concernant le dispositif d'aides communales en faveur du développement durable.

C) AFFAIRES GENERALES

6. Modification simplifiée n°2 du PLU - Modalités de mise à disposition du public - suite à recodification des références règlementaires.
7. Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre l'Etat et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire.
8. Recensement de la population 2017 – Indemnisation des agents municipaux recenseurs.
9. Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2017.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

D) AFFAIRES JURIDIQUES

10. Cession de l'emprise foncière de la piscine au profit de la Communauté de communes.
11. Intégration dans le domaine public des voiries et réseaux du lotissement "Les Vignes des Rivières".
12. Animation des marchés : approbation du règlement du jeu concours gratuit.

E) AFFAIRES TECHNIQUES

13. Convention pour autorisation de passage de réseaux sur le domaine public autoroutier concédé (sans ouvrage d'accueil).

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

14. Election des délégués supplémentaires représentant la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire au sein du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes En Donziais, Loire et Vignoble et Loire et Nohain.

15. Vœu du Conseil municipal visant à s'opposer aux néonicotinoïdes.

A la demande du groupe d'opposition d'Alain Dherbier :
- Mise au point sur l'U.C.S.
- Accueil des nouveaux arrivants.

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 1er décembre 2016

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, nous allons commencer ce conseil municipal. Nous avons le quorum.

Je vais vous lire les pouvoirs. Mme Quillier donne pouvoir à Mme Reboulleau. M. Bloin donne pouvoir à moi-même. Mme Jouy donne pouvoir à Mme Guillemet. M. Veychard donne pouvoir à Mme Forest. Mme Cornette donne pouvoir à M. Delas. Mme Chevreau donne pouvoir à M. Bruère et Mme Duchemin donne pouvoir à Mme Henry.

Nous allons désigner un secrétaire de séance. Je crois que c'est Monsieur Franck Wickers. Vous acceptez ? C'est bon signe quand on est secrétaire de séance !

Avez-vous des observations par rapport aux délégations sur table ?

Alain Dherbier
Juste une précision qui me semble manquer, c'est sur les trois premières. Ça concerne la téléphonie fixe, lots 1, 2 et 3, il n'y a aucun prix. Il est précisé : « suivant les prix indiqués dans la proposition financière », mais il n'y a rien d'autre.

Michel Veneau
Il n'y a pas les prix. On vous répondra. Monsieur Crétel n'est pas là, donc on n'a pas les infos pour l'instant. Pas d'autres observations ?

Mesdames, Messieurs et chers collègues,
Dans le cadre du conseil municipal de ce soir, hormis le débat d'orientation budgétaire…
Pardon, vous avez raison, Monsieur Perreau, vous suivez bien l'ordre du jour.
Est-ce que vous avez des observations par rapport au dernier conseil municipal ?

Christian Perreau
J'en avais une, c'est pour ça…

Michel Veneau
Très bien.

Christian Perreau
Dans une intervention que je fais, j'avais dit que j'allais au marché de Bourges le samedi et il est marqué le marché de Pau. Je n'ai pas compris. Je dois me lever de bonne heure le samedi. On recherchait dans le compte rendu, mais je l'ai vu en le relisant.

Michel Veneau
Il faut préciser que c'est le marché de Bourges.

Christian Perreau

Je ne sais pas comment on est arrivé à ce que ce soit traduit comme ça, mais c'est une erreur.

Alain Dherbier
J'ai été plus précis que Christian. Il s'agit de la page 64 à la ligne 12. J'ai dit, en parlant de Pascal Jaillet : « que son sens de la perfection et de son sens perpétuel de la précision lui a permis de faire toujours plus avec moins » et non pas « avec moi », comme c'est écrit. Avec moi, ça allait sans se dire, mais c'était toujours plus avec moins.

Michel Veneau
Très bien.

Hicham Boujlilat
Concernant la délibération démocratie sanitaire, nous avons voté la délibération sous réserve qu'une phrase indiquant que nous souhaitions que soit pris en compte le bassin sanitaire de Cosne qui dépasse les limites administratives, départementales, donc qui concerne la région Centre. Est-ce que vous pouvez nous rendre compte en nous indiquant quelle phrase a été indiquée ? Parce que vous avez dit : ok, on vote et on mettra une phrase. Est-ce qu'on pourrait avoir la délibération ?

Michel Veneau
Oui, je vais rechercher la copie.

Hicham Boujlilat
D'accord, c'était pour savoir…

Michel Veneau
Il faut que ce soit inscrit, parce qu'on est tous d'accord que c'est bien le bassin de vie.

Hicham Boujlilat
On avait voté sous réserve, mais comme ça n'avait pas été modifié avant, c'est pour savoir si ça a été fait.

Michel Veneau
Ce sera fait. C'est sûr.

Hicham Boujlilat
De toute façon, on était d'accord là-dessus, mais c'était simplement pour voir si c'était bien inscrit, comme on avait voté par confiance naturellement.

Un deuxième point, c'était par rapport à la rue Victor Hugo. On avait échangé, dans le cadre de la demande de subvention à la région, sur la requalification de la rue Victor Hugo. Vous nous aviez indiqué que vous étiez sur le point d'avoir un engagement de Carrefour Market de prendre en charge les deux tiers de l'investissement liés à l'acquisition et à l'investissement. Je rappelle que le coût de l'acquisition des maisons qui avaient été achetées depuis pas mal d'années, c'était 500 000 euros et le coût d'investissement prévu était de 500 000 euros. Je voulais savoir, parce que vous aviez dit que c'était imminent, que ça allait arriver.

Michel Veneau
Pour l'instant, on n'a pas la réponse. On pensait l'avoir à la rentrée de septembre. Ils ont repoussé l'échéance au niveau du comité directeur national de Carrefour. J'ai bien peur qu'on ne l'ait qu'en début d'année 2017 maintenant, la réponse. Le coût d'acquisition n'est pas de 500 000 euros, de toutes les maisons. C'est un peu plus de 300 000 euros, l'acquisition de toutes les maisons depuis le début.

Hicham Boujlilat
De mémoire, il me semblait qu'on avait mis 500 000 pour cette partie-là et 500 000 d'investissement.

Michel Veneau
C'est peut-être avec le coût de démolition, plutôt, l'ensemble. L'acquisition plus la démolition, ça correspond environ à 500 000 euros.

Hicham Boujlilat
Ça veut dire que pour le moment, ils repoussent au début d'année prochaine.

Michel Veneau
J'ai bien peur qu'on n'ait pas la réponse en décembre. Je ne sais pas, mais il faut rester prudent là quand même.

Hicham Boujlilat
D'accord et les travaux commenceraient quand ?

Michel Veneau
Le gros souci avec ces gros groupes, c'est qu'ils vont vouloir faire les travaux tout de suite. C'est comme ça que ça se passe. Ils mettent six mois ou un an pour prendre leur décision et le jour où ils ont pris la décision, ils vont dire que dans six mois, il faut que ce soit réalisé ou huit mois, je ne sais pas, suivant les chantiers.

Hicham Boujlilat
Les travaux de démolition, c'est bien la ville qui va les faire ?

Michel Veneau
De démolition uniquement.

Hicham Boujlilat
Je parle des travaux…

Michel Veneau
Vous parlez uniquement de Victor Hugo.

Hicham Boujlilat
Je ne parle pas du magasin, mais je parle simplement de ce qui concerne la démolition des bâtiments. Là, je pense qu'il va y avoir de la voierie, des choses comme ça.

Michel Veneau
Tout à fait.

Hicham Boujlilat
Vous avez prévu ça à quel moment ?

Michel Veneau
Sitôt qu'on a le feu vert de Carrefour, on y va. On ne peut pas démarrer avant qu'on soit sûr que Carrefour lance l'opération.

Hicham Boujlilat
Dans mon esprit, je pensais qu'on avait lancé les marchés. En fait, on attend le feu vert de Carrefour avant de commencer quoi que ce soit.

Michel Veneau
Oui. On a déjà un accord de la Région pour Victor Hugo, une aide au niveau de la subvention.

Hicham Boujlilat
Oui. C'est pour ça qu'on a voté lors de la dernière assemblée plénière qui s'est tenue à Nevers, une subvention d'un montant de 200 000 euros – on a été vigilant là-dessus – pour la partie travaux.

Michel Veneau
Tout à fait. Plus d'autres questions ?
Ça a été confirmé, l'accord de subvention. Et puis on tient à remercier la Région. C'est vrai, je l'ai déjà dit et je le dis ici devant la presse, depuis que nous avons signé le contrat de ville, la Région s'est vraiment engagée auprès de la ville de Cosne. Ça nous a aussi boostés pour faire beaucoup de projets, comme vous l'avez vu, et démarrer assez rapidement sur tous nos projets, c'est ce qui est intéressant. C'est la région, c'est du direct, la ville de Cosne avec la Région, les services et les élus. Ça aide beaucoup dans la démarche pour réaliser les projets. C'est vrai que c'est quelque chose d'intéressant pour la ville.

Hicham Boujlilat
Sachant que sur l'aide pour la rue Victor Hugo, c'est dans le cadre du plan de soutien que la Région a mis en place cette année. Ce n'était pas une obligation. Elle a souhaité le faire justement pour les investissements. Et sur le reste également, ça rentre aussi dans le cadre de compétences qui ne sont pas du tout obligatoires. C'est clairement une volonté politique de la Région de mettre en place tout ça. Je dis ça, parce que quand on dit que les collectivités, il faut peut-être qu'elles se recentrent, si la Région ne se concentre par exemple que sur ses compétences obligatoires, ça veut dire 4 millions en moins pour le contrat de ville et toutes les autres subventions, soit qui sont en cours ou qui ont été votées.

Michel Veneau
On l'a bien compris quand ça s'est décidé à Dijon entre le préfet de Région et le président de l'époque, Monsieur Patriat. On a bien compris que c'est grâce à la Région que Beaune

et Cosne ont bénéficié justement de toutes ces aides et de pouvoir démarrer assez rapidement. Actuellement, les contrats au niveau de l'Etat, c'est plus lent. On le savait avant. Mais c'est vrai que la Région, c'est du direct, c'est du circuit court et ça permet d'avancer pour réaliser nos dossiers. On en est très fier, parce que vous avez vu, on a démarré quand même pas mal de chantiers et on va continuer à partir de 2017.

Thierry Demay
Bonjour. C'est vrai que c'est intéressant que Monsieur Boujlilat nous fasse cette remarque, comme quoi il y a donc 200 000 euros qui sont accordés, puisque nous, on avait des chiffres qui étaient différents de ce qui nous avait été dit pour Victor Hugo. Nous, on avait 100 000 qui étaient prévus. Tant mieux, si c'est 200 000, je préfère.

Hicham Boujlilat
Vous voyez que vous avez un élu ici qui essaie de faire au mieux son travail, pour défendre les intérêts de la ville. Je vais revérifier là tout de suite, parce que vous me mettez un petit doute, mais je vais regarder.

Michel Veneau
C'est du direct.

Hicham Boujlilat
Non, mais je le dis, c'est une somme de 200 000 euros.

Thierry Demay
Tant mieux.

Hicham Boujlilat
J'ai mis 100 000 ? Je me suis planté alors.

Michel Veneau
Je confirme la dernière délibération : « nous avons émis un avis favorable sur la nouvelle organisation des territoires de santé, tout en déplorant que le découpage ne tienne pas compte de l'intégralité du bassin de vie ». On l'a bien précisé.

Hicham Boujlilat
Ce qui est dommage… L'esprit, c'était de parler de l'autre côté, côté région Centre et bassin de vie pour des gens ailleurs…

Michel Veneau
C'est marqué, Monsieur Boujlilat, département du Cher. On a bien précisé bassin de vie, département du Cher. On a fléché le Cher. C'est entre parenthèses, département du Cher.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,
Dans le cadre du conseil de ce soir, hormis le débat d'orientation budgétaire qui sera au cours de nos échanges, nous procèderons à l'élection des nouveaux conseillers communautaires. Ceux-ci seront amenés à siéger au sein du nouvel EPCI qui prendra officiellement effet le 1er janvier 2017.

Après quelques péripéties dont l'administration de l'Etat a le secret, il nous appartient donc ce soir d'élire cinq conseillers supplémentaires, en pratiquant le mode de désignation dit à la proportionnelle intégrale. J'ai reçu les représentants des groupes afin de leur faire part de l'application de la loi et du mode de calcul, et nous nous sommes accordés sur ce point. Cette élection annonce les prémices d'une nouvelle organisation de notre territoire qui devra rendre l'action publique plus forte et cohérente, tout en nous permettant de mutualiser nos moyens et donc, je l'espère, de permettre à chaque collectivité de réaliser des économies.

Je tiens à préciser ici l'importance de la représentation des élus Cosnois, puisque nous serons 20 à siéger sur 55 conseillers. Cela me permet de souligner que notre ville sera placée au cœur du dispositif et que le développement économique de notre territoire devra s'appuyer en particulier sur ses forces vives. Sachez que je suis et je serai dans cette nouvelle aventure très attentif, avec force de proposition afin de contribuer de mon mieux au devenir de ce nouvel EPCI.
Avant toutefois de procéder à ce vote, nous allons ce soir être amenés à débattre des orientations du budget que nous aurons à voter le 22 décembre prochain. Monsieur Demay vous présentera dans quelques instants nos perspectives pour 2017.

En ce qui me concerne, je me permettrai de faire un rappel des orientations prises les années passées et je vous dévoilerai les grands axes de ce qui devrait être le projet du budget 2017.

En 2014, à l'occasion du premier budget d'orientation budgétaire, j'avais annoncé mon intention de développer notre commune afin de la positionner, pour le mieux, dans le cadre des villes attractives de notre territoire. J'annonçais mon souhait d'anticiper la fin de la crise et d'avoir, dans le meilleur des cas, une longueur d'avance quand cela s'avère possible et, au minimum, maintenir l'activité de notre commune dans le peloton de tête des villes de Bourgogne. Pour cela, j'invitais tout le monde à se mettre au travail en s'appuyant sur deux idées fortes : agir pour ne pas subir, ce qui implique à être toujours au cœur de l'action ; initier, impulser et accompagner, ce qui se traduit par encourager toutes les initiatives propres à générer du développement.
En 2015, juste avant la signature du contrat de ville, je vous annonçais que nous estimions à près de 57 millions d'euros la somme cumulée de toutes les participations confondues en matière d'investissement public et privé que notre commune, par son implication et son dynamisme, va générer, seule ou en lien avec d'autres partenaires jusqu'en 2021. Nous étions passés en un an d'une volonté affichée à la signature d'un projet accompagné d'engagements financiers. Il ne restait plus qu'à finaliser les dossiers, c'est-à-dire négocier avec chaque partenaire, lancer des études, valider les esquisses, etc. ; et enfin boucler les démarches administratives. C'est dire, lorsqu'on connaît un peu la mise en œuvre des procédures juridiques et autres, qu'il nous a fallu redoubler d'effort.

En 2016, je reviens vers vous dans le cadre de mon troisième débat d'orientation budgétaire. Je ne résisterai pas au plaisir de souligner que plusieurs indicateurs nationaux positionnent notre ville parmi les communes les mieux gérées du département. Ce n'est pas le maire qui est cité, c'est la commune. On est bien d'accord.

Notre endettement se situe dans la moyenne basse des villes du département. On a vu un article l'autre jour dans le *Journal du Centre* qui nous a expliqué à peu près toutes les villes de la Nièvre avec leur endettement. Selon le plan national, selon les critères du ministère des Finances, notre ville est très bien positionnée. Enfin, Cosne se voit qualifier d'une note de 17/20 par l'Argus des communes.

Aussi, dans ce contexte positif pour notre ville, c'est avec beaucoup de fierté que je suis en mesure de vous annoncer ce soir la finalisation de certains dossiers, ce qui induit le lancement imminent, c'est-à-dire dès 2017 des projets suivants.

- Construction de 30 maisons individuelles au lotissement de La Fontaine Pernée, évaluées à 2,2 millions d'euros, travaux prévus en 2017.
- Création d'un réseau de chaleur évalué à 6 millions d'euros, travaux prévus en janvier 2017.
- Poursuite du chantier du tribunal pour un million d'euros.
- Lancement de la deuxième tranche du gymnase George Sand budgétisé à 600 000 euros, livraison pour la fin novembre 2017.
- Réalisation des travaux de voierie prévus dans le cadre du projet d'aménagement dit du quartier ouest qui consisteront, dans un premier temps, à créer un parvis devant le tribunal et des voies de circulation, le tout prévu pour 600 000 euros, les travaux débuteront en mars 2017.
- Lancement des travaux d'assainissement sur Cours et Villechaud prévus en juin 2017 à hauteur de 2 millions d'euros.
- Lancement de la réhabilitation de l'îlot Gay-Lussac sur le quartier Saint-Laurent pour la somme de 2,6 millions d'euros.

Tous ces travaux sont soit pilotés à l'initiative de la ville, soit effectués avec la participation financière de la ville. Ils représentent au total près de 16 millions d'euros qui seront injectés dans l'économie locale. 16 millions qui vont générer de l'activité et donc de l'emploi. Cette somme très importante comprend l'ensemble des travaux négociés dans le cadre de conventions, de contrats et d'accords avec les partenaires, ou bien ceux qui sont portés directement par la commune avec l'aide et le soutien de l'Etat, de la Région et du Département.

Ce résultat démontre de façon, on ne peut plus claire que le travail, la mobilisation et la volonté farouche de l'équipe municipale et de l'administration – je dis bien l'administration, il y a un travail énorme qui a été fait par nos services – finissent toujours par payer ; que la collectivité peut prendre son destin en mains et participer au développement de l'économie locale. Nous allons maintenant concrétiser et ce, malgré les difficultés financières liées à la baisse des dotations depuis longtemps, comme vous le savez, certes minorées pour 2017 et on est bien content, mais implacables. Je déplore comme tous les maires de France cette attaque en règle depuis cinq ans envers les collectivités, qui a comme effet, à mon sens, de limiter les investissements des communes et par delà, la création d'emplois. Il y a aussi un phénomène sur les coûts de fonctionnement et nos services aussi par rapport à ces baisses de dotations.
Ceci étant, malgré les difficultés, nous faisons face. Nous poursuivons la modernisation de la commune, comme nous l'avions annoncée. Je crois au devenir de Cosne. Je mettrai tout en œuvre pour réaliser les objectifs que nous nous sommes donnés en 2014. Je crois qu'en fédérant les énergies, nous réussirons et les partenaires annoncés en sont les

illustrations incontestables. Je crois qu'il existe une seule méthode pour réussir qui allie la volonté, le travail et la persévérance. Cette méthode s'avère donc gagnante. Aujourd'hui, après trois ans de mandat, j'ai la conviction que la réalisation de nos projets transformera notre ville et l'inscrira dans la modernité. C'est pour cela que j'ai été élu. C'est dans cet état d'esprit que je vous l'annonce, je maintiendrai le cap de l'investissement jusqu'en 2020, afin de doter Cosne des outils indispensables à générer son développement futur. Je vous remercie.

Je vais passer maintenant la parole à Monsieur Demay qui va nous présenter le DOB.

A. AFFAIRES FINANCIERES

1. Débat d'orientation budgétaire 2017

Thierry Demay
Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Le débat que nous allons avoir ce soir est marqué par une exigence de sincérité et de transparence. Il se traduira par une volonté que je définirai comme suit : une forte sobriété pour nos dépenses de fonctionnement, tout en garantissant un haut niveau de service public et une optimisation objective des recettes, la poursuite d'une politique d'investissement, comme vient de vous le préciser Monsieur le maire. Je vous rappelle que le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter aux élus les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité et d'échanger sur les solutions proposées. Je vous précise que le fait de voter ce budget en décembre de l'année N-1 nous permet d'être opérationnels dès janvier 2017. Toutefois, nous devons travailler sur des hypothèses de résultats qui seront validés en avril 2017.
Ainsi, comme chaque année, après avoir voté le compte administratif 2016 au mois de mai 2017, nous procèderons à des ajustements en juin 2017 dans le cadre du budget supplémentaire. Après avoir entendu la présentation des grandes orientations effectuée par Monsieur le maire, je vais, si vous le permettez, exposer les grandes lignes directrices qui structurent notre budget 2017.
Monsieur le maire vient de vous faire part des perspectives 2017 qui, j'ose le dire et cela avec prudence, sont assez encourageantes pour notre collectivité, au regard du contexte économique général qui, comme vous le savez, impacte directement le budget de toutes les communes de France. Je confirme ici ce soir que nous subissons depuis quelques années une purge drastique de nos finances. Dans son discours introductif, Monsieur le maire s'est attardé sur le chiffre de 16 millions, qui pourrait devenir le chiffre référence de l'année 2017.
En ce qui me concerne, je vous demanderai de retenir un autre chiffre, 1 930 000 euros. Ce chiffre est le résultat cumulé de la diminution de la dotation globale de fonctionnement qui atteindra 950 000 euros en 2017, soit une perte de 30 %, et de l'augmentation de notre contribution obligatoire au fonds de péréquation intercommunal qui a augmenté nos dépenses de 980 157 euros depuis quelques années. 1 930 000 euros, cela représente, pour vous donner une idée, l'équivalent du remboursement annuel de la dette depuis cinq ans ou encore cinq budgets de fonctionnement du centre technique municipal. Nous sommes, je le concède, tous

dépendants d'une situation économique nationale difficile. En ce qui concerne Cosne, dès 2015, Monsieur le maire nous informait de la nécessité de mettre en place une stratégie qui nous permettrait de conserver les grands équilibres indispensables à la réalisation de nos projets. Aussi, depuis le début du mandat, je défends devant vous une orthodoxie budgétaire s'appuyant sur deux leviers : la recherche constante d'économie dans le cadre du fonctionnement de la ville et celle ô combien difficile de recettes nouvelles ; le financement d'un programme ambitieux d'investissement pour notre ville. Pour financer ces derniers, nous devrions avoir recours à l'emprunt tout en respectant les grands équilibres, afin de ne pas fragiliser les finances de la ville. Mais si nous sommes contraints d'agir dans un contexte tendu, nous ne devons pas perdre le cap fixé en début de mandat et les engagements forts pris devant les Cosnois, à savoir développer notre commune en favorisant les investissements.
Vous l'aurez compris, le nouveau paramètre auquel nous devons faire face bouleverse les modes de gestion traditionnels, en obligeant les décideurs publics à repenser les moyens de satisfaire l'intérêt général. En tant qu'élus au responsabilité, nous devons faire face et rester optimistes, sauf à nous contenter, comme cela a été fait par le passé, de gérer l'ordinaire sans prendre de risques, en allant jusqu'à contracter un emprunt de 3 millions d'euros qui n'aura servi qu'à gonfler artificiellement la trésorerie de la ville.

En résumé, si la situation est grave pour l'ensemble des communes de France, elle n'est pas désespérée pour Cosne qui, au regard des indicateurs mesurant la santé financière des villes de 10 à 20 000 habitants, se situe au-dessus de la moyenne nationale, voire bien au-delà. Aussi, en paraphrasant Talleyrand, auteur de cette diatribe, « quand je me regarde, je me désole ; quand je me compare, je me console ». Je dirais que lorsque je constate les pertes financières de notre commune depuis quelques années, je me désole. Lorsque je compare nos résultats financiers avec les autres communes du département ou même de la France entière, je me rassure et cela, voyez-vous, est plutôt motivant.
Voilà, Mesdames et Messieurs, chers collègues, à travers cette présentation, ce que nous pouvons dire du contexte actuel dont le cadre devra s'inscrire au budget.

Nous allons, si vous le voulez bien maintenant, présenter les grandes orientations budgétaires de la collectivité de manière chiffrée.

Concernant les recettes de fonctionnement, nous sommes en 2017 avec une dotation globale de fonctionnement de 1 731 000 euros, soit une perte par rapport à l'année précédente de 9,32 %. Les impôts directs augmenteront de 0,59 % à 7 105 000 euros. Les autres impôts, y compris le FNGIR, ne bougent pas, à 1 234 000 euros. Les allocations, subventions et transferts reçus à 1 229 000 euros augmenteraient de 19,67 %. Les produits des services seraient à 675 000 euros, c'est-à-dire une perte de 38,75 %. Soit un total de recettes nettes de 11 974 000 euros, en diminution de 2,93 %.

Les recettes d'ordre, notamment les amortissements et les intérêts courus non échus, seraient à 145 000 euros, soit en augmentation de 11,54 %. On aurait donc un total de recettes de 12 119 000 euros nets, à 12,78 %.

Comme vous l'avez peut-être noté pour ce tableau, on a une diminution importante de la dotation globale de fonctionnement, qui mécaniquement augmente la part des impôts directs. L'Etat reporte la charge, sur le contribuable, de toutes ces décisions.

Concernant l'évolution du produit fiscal communal à partir des éléments notifiés, l'Etat, 1 259, en 2017, nous prévoyons une taxe d'habitation à hauteur de 1 833 892 euros, soit une évolution de 1,73 %. Le foncier bâti s'élèverait à 3 151 371 euros, soit 2,46 % d'augmentation et le foncier non bâti à 116 605 euros, en augmentation de 0,23 %. Soit un total du produit fiscal communal de 5 101 868 euros, en augmentation globale de 2,14 %.

Cette évolution des valeurs en augmentation est décidée par l'Etat au niveau des bases qui augmentent en fonction d'une décision nationale. Ce n'est pas une hausse des taux et beaucoup de travaux seront nécessaires pour pouvoir justifier tous ces éléments. Ces éléments proviennent principalement de la hausse de la population, mais aussi des améliorations de l'habitat faites par les particuliers.

Je viens maintenant à la dotation globale de fonctionnement. Cette dotation globale de fonctionnement, comme vous le savez sans doute, est composée de trois éléments : une dotation forfaitaire, une dotation de solidarité rurale et une dotation de solidarité urbaine.
Concernant la dotation forfaitaire, pour 2017, nous prévoyons une somme de 1 295 650 euros, soit une baisse globalement de 24,66 %. La dotation de solidarité urbaine reste quant à elle au même montant de 166 207 euros. La dotation de solidarité rurale sera de 269 227 euros, en baisse de 3,79 %.
Ceci, c'est par rapport à ce qui a été précisé dans la programmation de loi de finance pour 2017. Comme vous le voyez, on sera encore impacté de manière assez importante, puisque globalement, notre dotation globale de fonctionnement s'élève à 1 731 084 euros, en diminution de 20 %. Quand vous regardez le graphique, on voit que c'est quand même quelque chose qui est extrêmement important, puisque ce n'est pas une baisse, c'est carrément une chute de la dotation globale de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement pour 2017 s'élèvent, en ce qui concerne les frais de personnel, à 6 698 000 euros avec une évolution par rapport à 2016 de 0,54 %. Les autres charges de gestion courante, à 1 706 000 euros, soit une hausse de 2,28 %. Les charges à caractère général à 2 318 000 euros, soit une hausse de 15,55 %. Les frais financiers à 154 000 euros, soit une diminution de 7,78 %. Les dotations aux provisions ne bougent pas, elles sont à zéro aussi. Atténuation de produits, dont le FPIC, 215 000 euros, avec une diminution de 25,86 %. Soit un total des dépenses réelles de fonctionnement de 11 095 000 euros, en augmentation de 2,76 %.
Les opérations d'ordre, amortissement, ICNE, etc. : 809 000 euros, soit une diminution de 3,58 % et un total des dépenses de fonctionnement de 11 904 000 euros, soit une hausse de 2,30 %.

A noter, concernant ces chiffres, qu'entre 2014 et 2017, il y a une diminution des charges de personnel de 226 000 euros. Ces 226 000 euros représentent 3,26 % de diminution, ce qui est quand même très important, alors que le point d'indice augmente de 1,2 % sur décision de l'Etat – ce que je ne critique pas, puisqu'il faut bien aussi avoir une certaine augmentation du revenu des agents, mais qui par contre impacte la ville sans compensation au niveau des ressources.

Ensuite, nous avons l'évolution des subventions versées par la ville qui, en 2017 seront de 537 000 euros, en augmentation de 7,62 % par rapport à 2016, en sachant qu'en 2016, on avait eu une diminution de 11 % qui était la reprise de l'excédent du CCAS.
Concernant l'autofinancement pour les prévisions de 2017, nous aurions un autofinancement dégagé qui serait de 214 689,56 euros. Attention, concernant ce chiffre, je vous invite à être très prudent, comme nous le sommes, à savoir que ce n'est qu'une estimation, une prévision. Il faudra être très attentif par rapport à l'excédent, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, qui sera repris par rapport au compte administratif 2016.

Je vous rappelle deux petites choses. Au niveau du DOB 2016, nous avions, au niveau du compte administratif 2015, estimé qu'il serait de 351 000 euros, alors qu'en réalité, il s'élève à 395 000 euros, cet excédent. En estimé 2016, pour l'instant, nous sommes à 829 000 euros, alors que dans le DOB, nous avions simplement prévu 211 000 euros.

Concernant maintenant l'évolution de l'annuité de la dette, en 2017, nous prévoyons de rembourser 479 111 euros de capital et 153 531 euros d'intérêts, soit une annuité brute au total de 632 642 euros.

Un petit rappel des impôts directs locaux de 5 101 000 euros, ce qui nous fait un pourcentage des impôts directs locaux qui est représenté par cette annuité nette de 12,40 %. Je vous fais remarquer que le montant des intérêts diminue, malgré l'augmentation du capital, tout simplement parce que nous avons mobilisé un emprunt d'un million au taux d'intérêt de 0 %. C'était quand même une opération qui était extrêmement intéressante financièrement pour la ville.

Au niveau de l'épargne, les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à 11 973 000 euros. Les dépenses réelles de fonctionnement à 10 941 000 euros. Ce qui nous fait une épargne brute de 1 032 000 euros, une annuité de la dette de 635 000 euros. Soit une épargne nette de 397 000 euros. Je vous fais la même remarque que tout à l'heure, attention, ceci, ce n'est que du DOB. Si je vous rappelle les mêmes chiffres pour le DOB 2016, en 2015, on avait prévu au DOB, 656 000 euros pour 2015 et on est arrivé en réalité à 945 000 euros. Pour 2016, on avait prévu au DOB, 506 000 euros et on estime qu'on sera à 1 112 000 euros. Vous voyez qu'il faut toujours être prudent avec ces chiffres, nous ne sommes que dans le cadre du débat et on n'a pas tous les éléments nécessaires pour certaines choses.

On va maintenant aborder les différents ratios : un comparatif par rapport au nombre d'habitants et par rapport à la moyenne de la strate des communes de 10 à 20 000 habitants. Là, de la même façon, on est quand même très attentif par rapport à ces ratios, sachant que nous, nous sommes plutôt aux alentours de 11 000 habitants et que la strate va de 10 à 20 000. Or, on sait bien qu'une ville de 10 000 habitants ou une ville de 20 000, ce n'est pas tout à fait les mêmes éléments qui peuvent être pris en compte.

Ratio par habitant, pour 2015, en partant sur la base du dernier recensement de 10 916 habitants, on a des dépenses réelles de fonctionnement sur population qui seraient à 1 031 euros, en diminution par rapport à 2014, puisqu'ils étaient de 1 059 euros.
Des produits des impositions directes sur population qui augmentent de 1,5 % à 466 euros par habitant.

Des recettes réelles de fonctionnement sur la population de 1 156 000 euros, alors que l'année dernière, elles étaient de 1 191 000 euros par habitant.
Des dépenses d'équipement sur la population qui étaient de 179 euros et qui là sont à 166 euros. L'encours de la dette, lui diminuant bien entendu, donc de 695 euros, on passe à 651 euros. En ce qui concerne la dette consolidée, la ville plus les annexes, on passe de 945 euros à 887 euros, soit une diminution de 6,19 %.
La dotation globale de fonctionnement sur la population : en 2014, nous étions à 183,78 euros par habitant et là, nous ne sommes plus qu'à 157,54 euros. Petite remarque, en 2011, on était à 191 euros par habitant. Ce qui fait ici une diminution de 17,67 euros par habitant.

En ce qui concerne les ratios de structures, ce sont les dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement. Pour 2015, nous sommes à 60,62 %, alors qu'en 2014, on était à 60,30 %. L'augmentation de ce ratio est logique, car le total de nos dépenses diminuant, même si elle diminue des frais de personnel, bien entendu la part en pourcentage augmente, c'est mécanique.

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est à 67,29 %, en augmentation. La marge d'autofinancement courant passe de 92,15 à 92,54, donc en augmentation aussi. Le taux d'équipement de 15,05 à 14,76 ; et l'encours de la dette nette sur les recettes réelles de fonctionnement, de 58 à 56,37 %.

Les ratios, taux de fiscalité : ce sont des ratios qui sont très utilisés par le receveur. En ce qui concerne Cosne, pour le compte administratif 2015, on a des dépenses de fonctionnement sur la population de 1 031,13 euros. A comparer par rapport à la strate, qui elle est de 1 151 euros – je parle bien de la strate de 10 000 à 20 000 habitants, puisque si on prend les éléments de la France entière, c'est encore différent. Ces dépenses de fonctionnement diminuent par rapport aux chiffres de l'année dernière, puisque l'année dernière, ils étaient à 1 059,50 euros et là, on n'est plus qu'à 1 031 euros. Donc, on se rend compte que les services font tout le nécessaire, telles les consignes qui leur sont données, pour économiser un maximum dans tous les objectifs qui ont été fixés.

Le produit des contributions directes sur la population est à 466,25 euros pour Cosne, alors que l'année dernière, il était de 459,38 euros. Les recettes de fonctionnement sur la population sont à 1 156 euros. L'année dernière, elles étaient à 1 191 euros. Donc ici pareil, on a quand même une évolution qui n'est pas idéale à ce niveau-là. L'encours de la dette au 31/12/2015 était de 651,68 euros à Cosne, alors que pour la strate, c'est 970 euros. Autant dire que nous avons une situation financière qui est extrêmement favorable. A noter que l'année dernière, c'était 695,08 euros. La dotation globale de fonctionnement sur la population, on est à 157,54 euros, alors que l'année dernière, on était à 183,78 euros et que la moyenne de la strate est de 249 euros. Donc ici, on voit bien qu'on est très mal placé par rapport à ce ratio.

Les frais de personnel sur les dépenses de fonctionnement sont de 60,62 %. Je vous l'ai expliqué tout à l'heure, donc je n'y reviendrai pas.
Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est à 67,29, alors que l'année dernière, il était à 66,56. La marge d'autofinancement courant est à 92,54 %, alors que sur la strate,

elle est à 90,20. Donc, on est mieux placé et on a encore augmenté par rapport à l'année dernière où on était à 92,15 %.
Le taux d'équipement est à 14,76, alors qu'il est à 26,80 pour la strate et l'encours de la dette à 56,37, la strate étant à 70,60 ; l'année dernière, nous étions à 58,35. Là, de la même façon, je renouvelle ce que j'ai dit à l'instant, à savoir qu'au niveau financier, c'est quelque chose d'extrêmement encourageant.

En dessous, vous avez les taux de fiscalité pour 2012 à 2015. En 2015, on est à 11,62 % pour la taxe d'habitation, alors que la moyenne de la strate en 2013 était de 16,15 %. Donc vous voyez qu'on a aussi un taux d'imposition qui est beaucoup plus faible que les communes de même importance que la nôtre.
En ce qui concerne le foncier bâti, ils sont à 18,84, on est un petit peu au-dessus, puisqu'on est à 18,65 ; le foncier non bâti, on est à 81,90, alors que c'est 41,27 pour les éléments de la strate.

Vous avez ensuite toutes les autorisations de programmes, crédits de paiement. Je vous laisse le soin d'avoir bien regardé tout ceci. Vous avez vu que par rapport à ce que vous a annoncé Monsieur le maire, on a des éléments qui sont quand même extrêmement intéressants pour les perspectives d'avenir et pour pouvoir surtout attirer de plus en plus d'habitants sur notre commune.

L'évolution des dépenses d'investissement, les comptes 21 à 23 en mouvement réel : pour les réalisations au 14 novembre 2016, nous sommes à 5 738 832,20 euros. On est largement au-dessus de l'année dernière ou de l'année précédente. Pourquoi est-ce qu'on a une amélioration ? Tout simplement, parce que les dossiers qui ont été montés sont maintenant bien sur les rails et pour l'année 2017 à venir, d'autres dossiers vont encore venir augmenter ce pourcentage de réalisation.

En ce qui concerne les recettes d'investissement – c'est une nouveauté qui est imposée maintenant dans le DOB, jusqu'à présent, ce n'était pas obligatoire, mais maintenant, on nous demande de la proposer.
En ce qui concerne la salle Pierre et Marie Curie, les subventions qui sont sollicitées sont de 397 000 euros, 10 500 ayant été versés en 2014 et 386 500 en 2016. Le stade Raphaël Giraux et la salle Girardy, 100 000 euros qui seront versés en 2017. Le gymnase Georges Sand en deux tranches pour un total de 814 704 euros. 4 950 euros ont été versés en 2014, 268 444 euros en 2016. On espère 298 981 euros en 2017 et 242 329 euros en 2018.
Le tribunal, pour le bâtiment, 806 560 euros ont été sollicités, 61 620 euros en 2014, 88 220 euros en 2015, 63 394 euros en 2016, 251 500 euros en 2017, 238 506 euros en 2018 et 103 320 euros en 2019. La résidentialisation du quartier sud, 810 000 euros, 60 000 euros en 2017, 150 000 euros en 2018 et 2019 et 450 000 euros pour les années 2020 à 2022. Le quartier ouest, 600 000 euros ont été sollicités, 150 000 euros pour 2017, pour 2018, 2019, 2020 à 2022. Le CTM, 100 000 euros qui, on l'espère, seront versés en 2018.
On a un total de subventions qui a été demandé de 3 628 264 euros et on espère dans les années 2017 à 2022, pouvoir obtenir une part importante de celles-ci, puisqu'il restera encore à obtenir 2 744 636 euros.
Voilà concernant le budget de la ville.

Ensuite, dans le budget assainissement, on a une prévision pour 2017 de charges de 407 450 euros et un montant de produits de 563 789 euros, soit un autofinancement dégagé de 156 339 euros.
En ce qui concerne l'investissement pour ce budget de l'assainissement, il y a bien entendu, pour 2017 et les années suivantes, de gros montants qui vont être engagés, puisqu'il s'agira de faire un assainissement pour Cours et pour Villechaud. En 2017, le crédit de paiement qui est prévu est de 1 437 000 euros ; pour 2018, 1 536 000 euros ; pour 2019, 1 949 000 euros ; et 713 000 euros resteront pour les années suivantes. Ça, c'est pour la partie assainissement nouveauté. Ensuite, pour l'entretien, les études et le raccordement de certaines habitations qui existent déjà sur le parcours, il est prévu un total de 50 000 euros.

Les recettes d'investissement sollicitées s'élevant à 500 000 euros, 150 000 euros pour 2016 qui ont été notifiés et 350 000 euros pour 2017. On ne désespère pas bien entendu pour les années suivantes de faire aussi d'autres demandes et d'y avoir droit.

En ce qui concerne le budget de l'eau, section de fonctionnement pour 2017, nous avons un total de dépenses de 129 222 euros, un total de recettes de 145 754 euros, soit un autofinancement dégagé de 16 532 euros. On peut dire que ce budget, entre guillemets, coule tout seul.

En ce qui concerne l'investissement, il est prévu des annonces et des insertions : la rue Boileau, l'aménagement de la place Bad Ems et des jardins d'Herentals et l'extension de réseau liée à l'urbanisation courante. Pour 2017, il est prévu des investissements de 66 200 euros, pour 2018 et 2019, 100 000 euros et pour les trois années suivantes, 300 000 euros. Par contre, pour l'instant, pas de recettes d'investissement obtenues.

Enfin, le budget du STIC : en ce qui concerne les prévisions de 2017, nous arrivons à un total de dépenses de 136 532 euros et un total de produits de 136 532 euros. C'est un budget équilibré puisque de toute façon, c'est le budget de la ville qui l'abonde.

Pour terminer, la projection de la dette, hors les nouveaux emprunts qui seraient éventuellement sollicités. On a un état prévisionnel à long terme des échéances. Au 1er janvier 2016, l'état de la dette est de 7 113 721,01 euros. Ce budget, bien entendu après diminue jusqu'aux années 2027, pour arriver à un total de 3 133 058,75 euros.
Le budget de l'eau, au niveau de la dette, est actuellement de 1 710 080,53 euros et en 2027, 780 000 euros.
Le budget d'assainissement, 858 663,89 au 1er janvier 2016, pour arriver à un total de 160 743,48 euros.
A noter qu'entre 2016 et 2017, on a une augmentation de la dette de la ville de 543 463,90 euros, liée à l'augmentation d'un million d'emprunt qui a été mobilisé cette année, comme je vous l'expliquais tout à l'heure, au taux 0 %, ce qui est extrêmement intéressant, moins les remboursements de capital qui sont faits. Finalement, on arrive non pas à une augmentation de la dette d'un million, mais de seulement 573 000 euros.

Ensuite, on a la même chose en ce qui concerne les échéances budget ville, budget eau, budget assainissement. Pour 2016, nous avons des échéances qui sont de 815 942 euros

pour les trois budgets. Pour l'année 2017, 853 494 et bien entendu après, ça va en diminuant, hors emprunts nouveaux, s'il y a lieu de l'être.

En conclusion, notre collectivité essaie d'offrir plus de services et de bien-être aux habitants pour favoriser son attractivité. Elle favorise aussi la maîtrise des impôts. Elle propose l'apport du transport en commun. Elle essaie d'améliorer l'offre médicale, l'assainissement collectif et la mise en valeur des quartiers, notamment du quartier Saint-Laurent. Toutes ces opérations vont dans un même et unique sens : attirer de nouveaux habitants.
Je voudrais maintenant pour conclure, remercier tous les services techniques, administratifs, qui s'impliquent dans la mesure du possible dans tous les projets et qui font vraiment un travail très important. Je les remercie en mon nom et en votre nom à tous, je le pense. Merci à vous.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat
Merci Monsieur le maire. Comme nous sommes dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire, ce sera naturellement un échange, plus que des questions. D'abord, évidemment, nous associer à la dernière intervention de Monsieur Demay, en saluant aussi l'exercice d'un adjoint aux finances, ce n'est pas évident, de consolider aussi tout ça et d'essayer de gérer. Je sais que le budget n'est pas bouclé puisqu'on va en parler la prochaine fois, mais d'essayer de travailler sur les arbitrages, c'est un exercice assez compliqué. Saluer naturellement le travail des fonctionnaires de notre collectivité, aujourd'hui, hier, je l'espère demain. Des remerciements. Ce que vous avez indiqué, Monsieur Demay, prouve que dans notre collectivité, dans notre pays, le rôle des fonctionnaires n'est pas à négliger.

Monsieur le maire, mes chers collègues, c'est le troisième débat d'orientation budgétaire que vous nous présentez. Vous en êtes donc à la construction de votre troisième budget, le budget de mi-mandat, et nous avons souhaité, pour enrichir le débat, éviter d'entrer dans le détail des chiffres que nous ferons lors du prochain conseil municipal dédié au budget, parce que là nous aurons évidemment à peut-être poser quelques questions, confronter nos points de vue. Vous nous permettrez d'expliquer tout le cheminement qui nous amène aujourd'hui à débattre des orientations de notre ville, puis à formuler des propositions de construction budgétaire.

D'abord, nous nous étonnons que tous les ans, vous nous présentiez un plan pluriannuel d'investissement différent d'une année sur l'autre. Pour le débat d'orientation budgétaire 2015, vous nous dites, je vous cite Monsieur le maire : « nous avons travaillé sur un plan pluriannuel d'investissement qui nous permet d'avoir une vision à long terme de nos besoins de financement ». Cette construction de budget en 2015, précisons-le, était calée sur votre volonté, je vous cite, « d'impulser des projets nouveaux propres à l'accompagnement et le développement économique » et de maintenir votre position de diminuer de 3 % par an les impôts locaux. Vous proposiez également et je cite « un budget d'investissement volontaire à la mesure des attentes des Cosnois et des Coursois ».

Le bilan : de nouveaux projets, il n'y en a point eu pour l'année qui a suivi ce DOB. Nous avons plutôt assisté, et nous nous en réjouissons, à la continuité du projet de requalification du tribunal, même s'il y a beaucoup à dire aujourd'hui sur sa future affectation et son disgracieux escalier métallique, qui peut faire débat (qui est vitré, oui), à la continuité du programme de rénovation urbaine, la réhabilitation de l'ancienne maternelle Pierre et Marie Curie, le gymnase George Sand, la deuxième phase du parc Schweitzer.
Concernant l'accompagnement économique, vous annonciez la continuité du fonds d'intervention et d'animation commerciale, le FISAC, en présentant un dossier sur lequel nous avions des réserves et qui plus de deux ans plus tard n'a pas abouti. Quant aux animations culturelles et festives que nous avions mises en place sous l'égide de Pascal Jaillet, elles ont été reconduites, patinoire notamment, l'animation qui est une réussite, même si nous regrettons l'abandon du choix écologique et économique que nous avions privilégié – après, ce sont des choix. Reconduite également en matière culturelle, même si vous avez supprimé le concert évènement, Festiv'été, le nombre de concerts Garçons la Note, de concerts Jazz Club, de spectacles de la Maison de la culture. Nous pensions pourtant sur ce domaine de la culture, sincèrement, que le fait d'avoir donné la délégation culturelle à votre premier adjoint doterait la culture d'un budget renforcé.
Concernant le haut niveau d'investissement, vous annonciez dans ce DOB, 3,3 millions d'euros et vous n'avez réalisé que 1,7 million d'euros, soit d'ailleurs moins que l'année 2014, année d'élection et année de changement où on était à 1,8 million d'investissement. Je vous rappelle que nous avions réalisé 3,2 millions en 2012 et 2,9 en 2013.

Pour le DOB 2016, vous nous dites et je vous cite : « une ville comme Cosne ne veut pas se passer d'un véritable plan pluriannuel d'investissement permettant de fixer le cap ». Nouveau plan pluriannuel. Vous nous reparlez du contrat de ville que vous aviez évoqué l'année d'avant, où vous insérez les projets évoqués l'année précédente, ceux à mettre en place dont la restructuration du centre commercial Saint-Laurent, du deuxième Papillon, de la cité technique à nouveau, de l'aménagement de la maison médicale, du tribunal entre autres. Votre adjoint aux finances nous projette un document – pas de projection cette année – pour présenter ce nouveau plan pluriannuel d'investissement. D'ailleurs, une projection que nous n'avons jamais eue après de multiples relances.
Pour 2016, vous nous indiquiez un investissement de 2,8 millions d'euros, hors contrat de ville, 1,5 million d'euros dans le cadre du contrat de ville, plus d'autres investissements, ce qui représentait 5,7 millions d'euros. Vous indiquiez déjà l'an dernier que les investissements de la ville plus d'autres collectivités allaient représenter, sur la période, 57 millions d'euros, de privé, Nièvre Habitat, etc. C'est ce que vous avez indiqué également aujourd'hui, mais souligner la redite.

Bilan, sous forme de question : qu'en est-il de l'étude du centre commercial Saint-Laurent ? Je vous rappelle, nous en avions débattu, que la ville de Nevers qui avait lancé le même type d'étude avec Epareca, une filiale de la Caisse des dépôts, au même moment, pour le centre commercial des Courlis, nettement plus compliqué puisqu'il impliquait des expropriations, a lancé les travaux. Je posais ce matin la première pierre de ces travaux et de cette requalification à l'invitation du maire de la ville, puisque le Conseil régional a également contribué financièrement à cette requalification.

Vous avez décidé le déménagement de la cité technique sur un emplacement que nous avons toujours considéré comme pas adapté, pour un coût que nous considérions dispendieux par rapport à ce que nous envisagions. Mais là-dessus, c'est une différence de choix et elle est normale.
Quant à l'aménagement de la maison médicale, le projet d'ascenseur a été abandonné, les projets revus à la baisse ou reportés ; nous en avions parlé lors du dernier conseil municipal et vous aviez apporté des réponses sur les reports.
Sur l'opportunité du projet de santé, vous savez que nous avons toujours estimé que le lieu n'est pas du tout adapté et que pour renforcer notre attractivité médicale, c'est un véritable projet ambitieux sur le bâtiment central de l'hôpital de Cosne que nous devons envisager ce projet. Nous sommes toujours prêts, nous, opposition, à y travailler avec vous. Nous avions sept généralistes à la maison médicale en 2014, quatre aujourd'hui, ce n'est pas de votre fait. Mais je le répète, nous sommes inquiets des solutions que vous apportez lorsque nous voyons la manière dont d'autres territoires limitrophes se mobilisent sur cette question.

C'est dans le cadre du budget de cette même année que vous renonciez d'une part à votre promesse de baisse d'impôts de 3 % par an, et d'autre part, décidiez de faire payer les usagers du Papillon, les parents d'élèves pour les TAP et mis fin à cette gratuité pour la mise à disposition de la salle municipale pour les associations.
Dans le même temps, votre plan d'investissement qui prévoyait 5,7 millions d'euros de travaux – d'après vos chiffres, mais nous en parlerons aux comptes administratifs d'avril ou de l'année prochaine, puisque c'est là où ces chiffres seront vérifiés – donc, près de 6 millions d'euros prévus de travaux et là, vous prévoyez, mais à confirmer, 3,5. Alors que vous aviez prévu dans ce même DOB, 530 000 euros pour les associations – c'était dans le débat d'orientation budgétaire –, vous n'avez versé et vous l'avez rappelé, Monsieur Demay tout à l'heure, qu'à peu près 499 000 euros, soit 31 000 euros de moins. C'était ce qui avait été pris sur la trésorerie du CCAS, mais c'est quand même, si on compare avec une année comparable, c'est-à-dire l'année d'avant, 63 000 euros de moins. C'est-à-dire 30 000 euros qui ont été pris sur le CCAS, mais c'est 30 000 autres euros de moins pour d'autres associations.

Maintenant, sur le débat d'orientation budgétaire 2017, vous faites toujours le même type d'annonce. Pour nous, franchement aucune surprise, aucune annonce nouvelle. C'est pourquoi, nous avions souhaité et considérons qu'il était nécessaire de rappeler cet exercice auquel vous vous employez depuis.
Nous, voilà ce que nous constatons très concrètement pour 2017 : abandon total de votre promesse de baisse d'impôts. Vous qui vilipendiez la fiscalité sous notre mandat et encore dans vos documents de campagne, avec des comparaisons avec d'autres, nous étions trop fiscalisés. Aujourd'hui, vous nous dites : vous savez dans le ratio, on est en dessous des autres moyennes, etc. On le faisait aussi dans les DOB lorsque Patrick Bouffard le présentait. Vous nous disiez : non, c'est quand même beaucoup trop cher, nous allons baisser les impôts. Donc ça, abandon.
Monsieur le maire, sous votre mandat, vous serez le maire dont le produit fiscal de la ville n'a jamais été aussi élevé, puisque nous passons la barre symbolique des 5 millions d'euros de produit fiscal. C'est-à-dire la taxe d'habitation, le foncier bâti, le foncier non bâti ; tout ce que les habitants sur notre territoire, sur la ville de Cosne paient à la ville de Cosne. Ça ne va pas au département ou ailleurs, ça c'est autre chose. Autrement dit,

les foyers fiscaux cosnois imposés – mais est-ce que tous les Cosnois ne paient pas des impôts ? Il doit y avoir un peu moins de 3 000 Cosnois qui paient des impôts – paient 3,4 % d'impôts municipaux en plus depuis votre arrivée. C'est l'évolution des 167 000 euros à peu près de recettes fiscales dans ce cadre-là. Ça représente une augmentation moyenne de 62 euros pour les foyers fiscaux. Quant à l'ensemble des Cosnois, ils doivent apprendre à s'habituer au paiement des activités périscolaires et du Papillon. C'est un choix politique de votre part. Nous ne le partageons pas et vous le savez.
Nous notons, et vous l'avez évoqué également, Monsieur Demay, concernant l'endettement de la dette, que vous l'aggravez. Vous avez indiqué qu'il y a un taux à 0 %, donc c'est bien, pas d'intérêts à rembourser, mais il y a quand même un capital à rembourser. C'est une aggravation par rapport à 2016 de 6,5 %. Nous sommes en dessous des taux d'autres communes, comme on dit, de la même strate, mais il faut faire attention, parce que la commune de Cosne de 10 600 habitants, ce n'est pas la même chose qu'une commune périurbaine de Dijon qui fait 10 000 habitants. Ce n'est pas la même chose. Même là-dessus, je sais que vous avez des réserves aussi sur ces strates, mais il faut essayer de comparer avec des communes vraiment comparables, avec les mêmes charges de centralité que nous avons. Sur cet endettement, si hier, lorsque nous étions en responsabilité, nous considérions que la ville n'était pas endettée, nous aurions aimé vous entendre pendant la campagne des municipales et également partager ce fait que nous n'étions pas endettés. Nous avions des documents de campagne. Vous, attention, la ville est surendettée, etc. Vous démontrer de toute façon que les gestions antérieures n'étaient pas aussi mauvaises que cela.

Enfin, vous déplorez la baisse des dotations de l'Etat. Nous les déplorons tout autant que vous. C'était le cas et nous le faisions, avant 2012, lorsque Monsieur Fillon était d'ailleurs l'unique Premier Ministre de Monsieur Sarkozy à commencer cette chute, lorsque ça a été continué…

Michel Veneau
En 2008.

Hicham Boujlilat
Oui, 2008.

Michel Veneau
Après, il a commencé en 2008.

Hicham Boujlilat
Oui, 2008, mais il était…

Michel Veneau
Il faut avoir un peu de mémoire.

Hicham Boujlilat
Oui, mais…

Michel Veneau
La crise a commencé en 2008 en France.

Hicham Boujlilat
Oui, la crise…

Michel Veneau
Et l'Etat a commencé à être pénalisé un an ou deux après. Ça a commencé pas longtemps après.

Hicham Boujlilat
Est-ce que vous considérez que nous sommes sortis de la crise, Monsieur le Maire ?

Michel Veneau
Du tout.

Hicham Boujlilat
Donc, c'est la même situation…

Michel Veneau
Non, mais je suis conscient.

Hicham Boujlilat
Voilà, mais…

Michel Veneau
Je suis juste conscient.

Hicham Boujlilat
J'essaie de garder cette conscience également et de dire que nous, ce que nous condamnions hier, nous le condamnons aujourd'hui.

Michel Veneau
Bien sûr, on est d'accord.

Hicham Boujlilat
Mais c'est important, je le dis…

Michel Veneau
Sur les baisses de dotation, on est entièrement d'accord. Allez-y, Monsieur Boujlilat, vous terminez. Monsieur Boujlilat, vous terminez, sinon je vous coupe la parole et je prends la parole. Vous terminez s'il vous plaît.

Hicham Boujlilat
J'essaie. Je ne me suis pas coupé la parole, j'attendais que vous terminiez de parler.

Michel Veneau
Non, mais j'ai fini de parler.

Hicham Boujlilat

Merci.

Michel Veneau
Allez-y Monsieur…

Hicham Boujlilat
Ces baisses de dotation, nous les déplorions hier, nous les déplorons aujourd'hui. Nous faisons partie de ceux qui réclament un gel des dotations pour des communes, des départements comme les nôtres, que nous soyons en période de crise ou non. La ville de Cosne a toujours été moins à plaindre que les autres communes de la Nièvre, mais comparée à d'autres communes de notre taille, nos capacités financières sont plus limitées. Je note cependant que la baisse des dotations est moins forte cette année que ce qui était initialement prévu, heureusement.
Je note par ailleurs, et nous en avons profité, des aides de l'Etat dans l'investissement plus élevées. C'est important de le signaler, à travers une augmentation de la DETR et du fonds de soutien. Ça ne vient pas dans le fonctionnement, mais ça vient dans nos recettes d'investissement. On tape moins dans notre capacité d'autofinancement. Si on l'avait dans le fonctionnement, on aurait une capacité d'autofinancement plus forte, mais ça, c'est quand même quelque chose à souligner, même si nous regrettons les baisses de dotation.

Enfin, je me réjouis, et nous en avons parlé tout à l'heure, mais je le rappelle, que la région Bourgogne Franche-Comté ait mis en place un plan de soutien à l'investissement, dont la ville a bénéficié. J'y étais très vigilant. C'était 20 % de 500 000 euros – donc il y avait bien un 2, mais malheureusement c'est 100 000 euros et vous avez raison, Monsieur Demay. Mais le soutien exceptionnel de la Région également sur des opérations comme le contrat de ville, plus de 4 millions d'euros, alors qu'elle n'y est pas obligée puisque ça ne rentre pas dans ses compétences obligatoires. Sur la réhabilitation du tribunal également, une aide très forte de la Région et sur les aménagements urbains du centre ville, dont vous avez parlé un petit peu tout à l'heure. Le premier financeur de nos projets à Cosne, c'est notre Région et cela compense, vous l'avouerez, les inacceptables baisses de dotation de l'Etat. Nous sommes opposés à ces baisses de dotation, mais je vous invite, mes chers collègues, puisque nous considérons que nous avons besoin de plus d'Etat dans le fonctionnement de nos collectivités, à vous méfier de ceux qui promettent la suppression de 500 000 fonctionnaires de la fonction publique d'Etat…

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat, s'il vous plaît. Monsieur Boujlilat, je vous arrête tout de suite. Monsieur Boujlilat, on est d'accord entre nous. Ici, on parle du DOB.

Hicham Boujlilat
C'est ce que je fais.

Michel Veneau
Un mot et je vous coupe la parole. Non, mais attendez entre nous, on ne va pas se fâcher. On ne parle pas de la politique de demain, d'après-demain, on s'en fout de ça. Pour

l'instant, on est en train… s'il vous plaît… s'il vous plaît. Ici, on est là pour parler du DOB. On ne parle que du DOB et de la ville de Cosne. On est bien d'accord. Vous avez la parole.

Hicham Boujlilat
Et la baisse drastique des dotations aux collectivités sans commune mesure avec ce que nous avons connu hier et aujourd'hui. Monsieur le maire, nous souhaitons vous adresser des propositions pour l'élaboration du budget, parce que nous débattons de nos orientations budgétaires et pas de la construction du budget qui va arriver à la fin de ce mois, sur lequel nous serons amenés à nous prononcer lors du prochain conseil municipal, pour lequel vous nous avez d'ailleurs transmis la date et nous vous en remercions.
Ces propositions sont basées sur le constat suivant : la perte des emplois dans notre ville, l'appauvrissement des habitants de notre ville et on le voit bien avec le nombre de personnes qui paient des impôts dans notre commune, qui baisse malheureusement. On en avait parlé l'an dernier également, avec un taux de pauvreté aussi qui est grandissant, et également le vieillissement de notre population. Tout cela nous oblige en effet à fixer trois priorités : la santé, la solidarité et la relance économique. C'est indispensable pour garder notre population et faire en sorte qu'elle puisse se développer. Vous évoquiez, je crois, l'an dernier, la possibilité d'augmenter la population de 10 %, sans fixer d'échéance précise ; malheureusement, ça ne se décrète pas.

Michel Veneau
J'ai 1 000 personnes en dix ans. Ça fait 100 par an. Voilà ce j'ai dit, 1 000 en dix ans.

Hicham Boujlilat
Très bien. On reprendra le compte rendu et on vous l'indiquera. Très bien, mais même pour 100 personnes par an pendant dix ans… Nous vous proposons sur cette base-là d'articuler votre budget sur trois orientations alternatives : travailler un ambitieux plan d'attractivité médicale de notre ville par un projet de maison de santé axé autour de notre hôpital public. Nous considérons que c'est la priorité n° 1 et nous sommes persuadés que c'est une des conditions essentielles à la réussite de ce dossier.
Deuxième proposition, redonner du pouvoir d'achat aux familles de notre ville. Par exemple, en remettant la gratuité des temps d'activités périscolaires et du transport municipal, mais aussi, au regard de ce que je vous indiquais à l'instant, avec une augmentation significative du budget social.
La troisième orientation alternative, rassembler les énergies économiques en animant le FISAC pour redynamiser notre économie locale et anticiper la perte de valeur ajoutée liée par exemple à la fermeture du site de la gare de Vallourec, sans quoi cette perte de valeur ajoutée produira ses effets mécaniquement d'ici deux ans.

Voici Monsieur le maire, mes chers collègues, notre lecture des orientations budgétaires que vous nous avez présentées et les propositions que nous avons souhaité, en responsabilité, mettre sur la table de l'avenir de notre ville, parce que nous parlons ici de l'avenir.

Michel Veneau
Merci Monsieur Boujlilat. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Alain Dherbier
Merci Monsieur le maire. J'ai beaucoup apprécié la remarque de Monsieur Demay qui ne veut pas faire ce qui se faisait par le passé, c'est-à-dire gérer l'ordinaire sans prendre de risques. Je voudrais juste rappeler à Monsieur Demay, qui semble l'avoir oublié, que la plupart, pour ne pas dire tous les chantiers qui sont en réalisation actuellement ont été programmés avant votre arrivée. C'était juste une mise au point.
Je vais parler des APCP. Je vais citer quelques chiffres, mais ça va être très rapide. Dans les APCP, la première ligne, c'est le tribunal. Le montant prévu aujourd'hui est de 3 478 571,06 euros. Dans le DOB précédent, il était de 2,5 millions. Je voudrais savoir à quoi correspond cette augmentation de 40 %, première question.
Je vais vous faire toute la liste et vous répondrez après.
Le centre technique municipal : rien de prévu en 2017. Je suis étonné et je pense que c'est une erreur de ne pas lancer ce chantier. Pourquoi ? Parce que ça permettrait de libérer le centre technique que l'on connaît aujourd'hui qui, par la suite, a un avenir de parking, je pense, en centre ville.

Michel Veneau
Tout à fait.

Alain Dherbier
Monsieur le maire, vous-même ce matin, vous avez fait la remarque que pour le commerce de centre ville, il faudrait absolument avoir des places de stationnement. Je trouve dommage que vous ne lanciez pas ce chantier qui permettrait de libérer l'espace, d'autant que si je lis bien le tableau des APCP, vous prévoyez la fin en 2022.

Michel Veneau
Des techniques ?

Alain Dherbier
Oui.

Michel Veneau
Non.

Alain Dherbier
C'est ce qui est prévu sur le tableau des APCP.

Michel Veneau
Non.

Alain Dherbier
Troisième point, Bodin Pêcherie (10 18), il n'y a rien de prévu.
Quatrième point, toiture de la sacristie de Saint-Jacques. La rue Sainte-Anne est toujours interdite aux piétons. La réfection de la toiture de la sacristie, il n'y a aucune corrélation, ça ne va absolument pas dégager la rue Sainte-Anne et je n'ai pas vu de travaux prévus pour rouvrir la rue Sainte-Anne aux piétons.

Un autre point que je n'ai pas vu, c'est un chantier qui nous avait intéressé sur lequel nous avions fait une préétude, c'est de revoir la chaufferie de l'église Saint-Jacques. Je n'ai rien vu.
Lotissement des Vignes des Rivières, j'ai vu en APCP, 88 276 euros. Je voudrais savoir de quoi il s'agit.
Dernier point, acquisition de terrains pour réserve foncière, de quoi s'agit-il ?
Voilà, j'en ai terminé.

Thierry Demay
Concernant le centre technique municipal, attention, parce que je pense que vous avez fait une petite corrélation par rapport à tout ça. A savoir qu'au niveau des autorisations de programme, elles sont prévues. Après, ce sont les crédits de paiement qui sont décalés. On est bien d'accord. Après, il y aura peut-être des choses qui seront un petit peu plus longues à faire en ce qui concerne ça. Ce qui n'empêchera pas que les services techniques municipaux pourront quand même déménager avant ces dates là.

Concernant le tribunal, je ne me rappelle plus. Excusez-moi.

Michel Veneau
Le tribunal, il est compris en plus le mobilier, le restaurant et la moitié du parvis que l'on va aménager devant le tribunal. Il y a le parvis, le mobilier et le restaurant.

Alain Dherbier
Merci de l'information, puisque bien que faisant partie de la commission des travaux, on découvre ça occasionnellement et principalement dans la presse.

Charly Bruère
A propos de l'escalier du tribunal, c'était déjà prévu dans votre projet.

Alain Dherbier
Je n'ai pas fait de remarque à ce sujet.

Charly Bruère
C'était déjà prévu dans votre projet, l'escalier.

Alain Dherbier
Oui.

Charly Bruère
Non, mais c'est à propos de l'escalier.

Alain Dherbier
Non, mais là vous répondez à Hicham.

Michel Veneau
Répondez à Monsieur Dherbier.

Alain Dherbier

Je n'ai pas fait de remarque.

Christian Delas
Par contre, je voudrais répondre à Monsieur Boujlilat. L'escalier est conforme à la proposition que vous avez faite au moment du tribunal, c'est le même. Comme vous l'avez dit, vous aviez lancé le projet et nous, on a continué avec le même architecte. Certaines des réalisations qui sont faites, ce sont celles que vous aviez demandées. L'escalier en fait partie. Il est un peu plus large, parce qu'il fait trois unités de passage au lieu de deux, mais c'est le même escalier, avec le vitrage. Il est critiqué. J'ai vu que sur Facebook, vous aviez lancé une critique du tribunal. En fait, il n'y a pas eu beaucoup d'adhérents à votre lancement.

Alain Dherbier
Oui, mais…

Christian Delas
Les critiques, ce sont les mêmes personnes que vous aviez tous les jours, ce sont vos fans.

Alain Dherbier
Non, mais Monsieur Delas, vous ne vous adressez pas à moi là ?

Christian Delas
Non, je m'adresse à Monsieur Boujlilat.

Alain Dherbier
Parce que le projet, je ne le connais pas.

Michel Veneau
Je vous réponds tout de suite par rapport au tribunal et au centre technique. Pourquoi le centre technique n'a pas démarré ? J'ai souhaité – et mon collègue, avec le directeur m'ont persuadé - attendre par rapport à l'endettement. C'est uniquement pour ça. Si le tribunal n'avait pas été démarré, on aurait fait le centre technique tout de suite. Mais comme le tribunal a été démarré, il y avait des subventions qui avaient été accordées, on était obligé de continuer ce chantier et c'est normal. Il y a une continuité du service public, comme vous le savez, c'est comme ça que ça se passe. C'est simple, la vie publique.

Alain Dherbier
Oui, mais ce n'est pas de notre faute quand même.

Michel Veneau
Je n'ai jamais dit ça. Je suis là pour gérer les fonds de la commune et je ne souhaite pas qu'on endette trop vite la commune. C'est ce que Monsieur Demay vous a dit tout à l'heure. Sinon, les techniques seraient lancées là, on est prêt à faire, les techniques. Le dossier est prêt. On pourrait lancer les entreprises demain. Voilà comment ça se passe. Tout est ficelé, on est arrêté, tout est prêt. On pourrait le lancer tout de suite. Mais il faudrait faire plus d'emprunts et on a fait des calculs. On m'a persuadé qu'il fallait mieux

attendre une année, j'ai cédé. J'ai peiné à céder, je peux vous le dire. J'ai mis du temps et j'ai même failli ne pas céder. On va attendre une année de plus, mais ça ira plus vite que ce qu'on nous a annoncé. Je peux vous dire que quand on va démarrer les techniques en 2018, à mon avis, fin d'année 2018, on pourra presque emménager en 2019. J'en suis à peu près persuadé, parce que je vais m'en occuper personnellement. Ce dossier là, c'était un engagement que j'avais pris et c'était un besoin, comme vous l'avez dit tout à l'heure, par rapport au stationnement. On en est tous conscient. C'est dans l'intérêt de la ville. C'est dans l'intérêt des Cosnois. Le stationnement aujourd'hui, c'est un gros problème dans nos villes. On a beaucoup de circulation. On a les gens qui ont pris l'habitude de circuler en voiture et de stationner devant le magasin, de stationner devant le labo. C'est comme ça aujourd'hui, la vie, tout a changé dans cette société. Il faut qu'on s'adapte, ce n'est pas facile, il y a beaucoup de contraintes pour les collectivités, il faut le reconnaître, ça nous porte beaucoup de préjudices au niveau des coûts, des travaux à réaliser. C'est ainsi. Il n'y aurait pas eu le tribunal avec des accords de subventions, les techniques seraient démarrées. Mais ce n'est pas bien grave, la vie continue.

En ce qui concerne les impôts, c'est simple, si nous n'avions pas eu autant de baisse de dotations, c'est vrai que j'aurais continué de diminuer tous les ans, comme je m'y étais engagé. C'est vrai, j'aurais pu le faire. On ne peut pas le faire, c'est fini aujourd'hui. Dans la situation dans laquelle on est, on ne peut plus le faire. Vous connaissez la situation de nos collectivités. Monsieur Demay vous a annoncé tous les chiffres. Vous vous rendez compte, ces montants qu'on entend, c'est impressionnant. A Cosne, comme ailleurs, on est tous pénalisé.
Je ferai remarquer à la presse que l'évolution des produits fiscaux, c'est par rapport aux bases et c'est par rapport aussi au nombre d'habitants qui augmente et aux aménagements dans les maisons. On refait des permis de construire, on agrandit. Donc les gens après, ils paient plus d'impôts. Voilà, c'est comme ça que ça se passe, l'augmentation aussi, parce qu'il faut bien avoir toutes les données. Il y a bien le nombre d'habitants, plus les agrandissements des maisons, l'amélioration de l'habitat, c'est comme ça. Ça nous permet d'avoir une recette fiscale plus importante et tant mieux ! Ce qu'on souhaite, c'est d'avoir de plus en plus de gens qui viennent dans notre ville.

En ce qui concerne l'hôpital et la santé, on est tous d'accord, mais il était impossible de réaliser ce bâtiment de l'hôpital, comme vous le saviez, nous n'avions plus que quatre médecins. A l'époque où j'ai essayé avec Monsieur Bocquet et Mademoiselle Botté de négocier avec tous les praticiens, ça n'a pas été facile pendant un an. Il ne faut pas croire que c'est si facile que ça, parce qu'il y a les médecins et il y en a d'autres. Tout ça, c'est difficile. On n'a pas été parfait, mais on n'a pas été trop mauvais, parce qu'on n'a pas fait de frais, très peu. On a engagé très peu de frais, parce que je ne voulais pas qu'on fasse une coquille vide, faire un bâtiment avec aucun médecin dedans. C'est quand même difficile. J'ai des collègues qui m'en parlent et on le voit bien à la télévision, ça arrive, malheureusement pour nos collectivités. Donc, on a décidé de continuer d'utiliser la maison médicale pour l'instant et jusqu'à temps qu'on n'aura pas les effectifs nécessaires, qui correspondent à cinq-six médecins à peu près. Il faut compter cinq ou six médecins pour la maison médicale et peut-être qu'il y a d'autres praticiens qui vont se regrouper, parce que, de plus en plus, Monsieur Bocquet, moi-même, les gens nous contactent, nous disent : ça va nous intéresser peut-être, on va adhérer. Il y a des nouveaux médecins qui adhèrent déjà. Il y a d'autres praticiens qui vont adhérer à la

MSP. Vous savez en France, on lance des pistes, mais on ne peut pas réaliser rapidement, surtout dans la santé. Il y a beaucoup de professions libérales et ce n'est pas toujours facile à maîtriser. Notre démarche n'est pas trop mal, parce qu'on a quand même un jeune médecin qui est installé depuis le 1er janvier. On a une jeune qui va certainement venir à partir du mois d'avril et on espère bien avoir un autre jeune médecin en fin d'année 2017, peut-être même avant. Je dis que ce n'est pas mal. Ce n'est pas parfait. Je ne suis jamais content de ce que je fais, je veux toujours avoir plus, mais on a déjà avancé.
Après, le problème du bâtiment central de l'hôpital, il n'est même plus question d'en parler aujourd'hui. Le nouveau directeur m'en avait parlé au départ. Il souhaite au rez-de-chaussée mettre un centre de dialyse et tout l'administratif au premier et au deuxième étage. Voilà ce qui est prévu au niveau de l'hôpital de Cosne. Donc nous, la ville de Cosne ou même une société, une SEM ou autre, ne pourra pas reprendre ce bâtiment. Aujourd'hui, il est figé pour l'hôpital, donc il n'en est plus question.
L'idée au départ, c'était la nôtre aussi. Avec Monsieur Bocquet, on avait bien évoqué ce problème comme vous, d'installer les… Allez-y.

Alain Dherbier
Pas le bâtiment central. Le bâtiment où était la médecine.

Michel Veneau
Non, le bâtiment derrière où il y avait les urgences et la médecine, on est d'accord. C'est le seul bâtiment qui est abandonné, mais qui reste en état. Voilà où on est au niveau de la santé. Le pôle santé se renforce. Ça ne se passe pas trop mal. Vous avez vu un article l'autre jour dans la presse. J'ai des bonnes relations. Je côtoie beaucoup de monde, Mademoiselle Botté, tous ces gens-là et tous les gens autour de nous essaient d'avoir des informations. Ça ne se passe pas trop mal, mais c'est pareil, ce n'est pas parfait. Rien n'est parfait dans la vie, ça se saurait, mais on travaille et ça va porter ses fruits. Je l'espère pour les Cosnoises et les Cosnois et les gens du bassin, parce que c'est un bassin qui vient sur Cosne au niveau de la santé, environ 50 000 habitants minimum.

En ce qui concerne les associations, j'ai été dans le monde associatif comme Monsieur Dherbier, pendant longtemps et j'ai souhaité donner en fonction des besoins des associations. Pas en fonction de leurs demandes, en fonction de leurs besoins, c'est différent. Parce qu'il y a des gens qui demandent tous les ans. J'ai vu au département des gens qui demandaient une somme tous les ans. Je me suis rendu compte que cette somme était sur un compte d'épargne qui ne travaillait pas. Quand je suis arrivé aux affaires, j'ai demandé aux services d'avoir une vision plus affinée sur les dépenses de chaque association et c'est normal, c'est notre rôle. Le maire est là pour contrôler l'argent que l'on distribue aux associations et aux autres personnes. Mais ce n'est pas pour cette raison qu'on pénalise les associations. Des gens qui ont des projets ou qui veulent évoluer pour diverses raisons, on les aidera et on l'a toujours fait. Pour l'instant, il n'y a pas eu trop de mécontents sur ce sujet.

En ce qui concerne le prix des salles, c'est de la gestion toute simple. Ce n'est même pas de la rigueur, c'est de la gestion. Est-ce que vous connaissez le coût des fluides de toutes nos installations ? C'est énorme. Je souhaite qu'on diminue de 10 % nos fluides. Voilà mon objectif et si on diminue, ça nous permettra peut-être d'aider un peu plus les

associations, un peu plus le social, comme vous l'avez dit, Monsieur Boujlilat. Mais le social, c'est pareil, il faut voir les demandes et les besoins surtout. Le CCAS de la ville fait bien son travail. Il y a quand même une élue et des services qui sont là au quotidien, à l'écoute des gens. Ils sont là au quotidien, tous les jours. Je n'ai pas vu beaucoup de réclamations non plus à ce sujet, mais il faut nous le dire, ce qui ne va pas. Il faut nous dire vraiment où on pêche au niveau social. Peut-être qu'on pêche, mais je ne suis pas convaincu.

En ce qui concerne le FISAC, vous connaissez la situation, je ne vais pas revenir dessus. Il est gelé au niveau national, donc je ne vais pas revenir dessus. Ce n'est pas la peine d'y revenir. Si, c'est la vérité, on a fait toutes les démarches. Monsieur Bloin et Monsieur Lebossé ont fait toutes les démarches et c'est gelé au niveau national. Bien sûr que si.

En ce qui concerne les fluides, vous voulez avoir le chiffre ? Je l'avais en tête, un million d'euros, les fluides dans nos installations. Voilà ce que ça coûte. Donc, je dis qu'on peut peut-être faire des efforts, parce qu'on demande toujours aux services. Le maire fait une note tous les ans aux services, en disant - 3, - 4, - 5. A un moment donné, je commence à dire que ce n'est pas possible. Nos services, ils ont besoin de travailler, ils ont besoin de matériaux. A un moment donné, il faut arrêter avec les services, parce qu'on ne pourra pas toujours dire aux services de faire des efforts, parce qu'il n'y aura plus que des agents et ils ne pourront plus travailler. On ne peut pas continuer comme ça. Ça, c'est de la gestion aussi et je suis là, avec nos équipes, avec les directeurs et tous les adjoints, pour gérer la ville. On n'a pas été élu pour se faire plaisir. On a des responsabilités et j'assume complètement.

En ce qui concerne les TAPs, pour l'instant que ce soit le Papillon ou les TAPs, on a eu combien de réclamations ? Combien, sur une main ? Et ce n'est pas le coût, vous avez vu le coût, Monsieur Demay vous a annoncé le coût du Papillon tout à l'heure, vous avez eu le coût du Papillon, c'est une participation. Il y a des gens qui demandaient de participer, même de votre temps déjà. Même sur Cosne, il y a des gens qui l'avaient demandé. Une petite participation, c'est vrai… Les TAPs, Madame Henry me confirme, mais j'avais les informations, il n'y a pas de diminution au niveau des inscriptions. S'il y avait eu vraiment quelque chose, il y aurait moins de gens qui seraient inscrits et bien non.

La gestion, je ne suis pas un spécialiste, je ne suis pas super, mais on peut gérer sereinement une collectivité. Je souhaite qu'on développe cette ville et je crois qu'on peut la développer. On a des atouts à Cosne, on est très bien situé. On a un environnement très favorable. Après, ce n'est pas facile. La crise économique de 2008 nous plombe. Les entreprises aujourd'hui ne s'installent pas comme ça facilement, mais on fera tout ce qu'il faut avec la future Comcom, avec la ville, pour être attractif. Ce ne sera pas facile, mais c'est un défi. Les défis, ça ne me dérange pas, j'aime bien. J'ai fait un peu de compétition et j'aime bien les défis. Vous pouvez demander à mes collègues ou aux services comment ça se passe. Ça ne se passe pas mal, mais je demande beaucoup, c'est comme ça.

Michel Mézy
Je voudrais préciser sur la culture.

Michel Veneau
Je voulais vous laisser parler sur la culture.

Michel Mézy
Car c'est une politique de rupture avec mon prédécesseur, parce que dans le programme qu'on avait fait, notre souhait, c'est de travailler avec les associations. Nous avons créé des partenariats. Nous avons diminué Garçon la Note bien sûr, car c'était un souhait des habitants, et nous l'avons étendu du mercredi au samedi, car la ville de Cosne le samedi était malheureusement très peu animée.
Concernant les guinguettes, c'est pareil, nous avons réduit un peu, mais nous avons laissé ces deux manifestations.
Concernant le concert évènementiel, avec les baisses de dotation de l'Etat, le dernier concert de Monsieur Obispo avait coûté 151 000 euros à la commune et vous pensez bien que pour un adjoint à la culture, il vaut mieux dépenser, c'est évident, mais là, on ne pouvait plus continuer cette opération-là, deux heures de concert. Monsieur Obispo faisait 300 villes cet été-là, je ne pense pas que la ville de Cosne aurait été mise en avant outre mesure. Nous préférons travailler avec les associations, les Gabariers, Formes et Couleurs, Marguerite Michel et j'en citerai encore, le Grenier du Nohain, plutôt que bien sûr donner de l'argent à des prestataires extérieurs qui viennent juste faire une démonstration pendant peu de temps.

Nous avons reçu dernièrement, avec le maire de Cosne, la maison de la culture de Nevers et nous avons discuté avec le nouveau directeur, Monsieur Jean-Luc Revol, et son adjoint, dans une perspective, non pas de continuer des spectacles plaqués à Cosne-sur-Loire, mais d'essayer de travailler avec le Grenier du Nohain notamment, puisqu'ils ont fait venir des acteurs, comme Francis Perrin notamment, pour permettre au Grenier du Nohain de bénéficier de ces acteurs et de bénéficier de leur savoir-faire et de leur professionnalisme. Tout ce que nous faisons, nous le faisons pour aider les associations, pour permettre le développement des nouveaux talents. Je vous rappelle simplement que le Grenier du Nohain, c'est par exemple 140 élèves, c'est énorme !

Quant à mon titre, je suis premier adjoint, bien sûr, chargé des affaires culturelles, des associations et c'est pour ça que nous travaillons dans ce sens-là. Monsieur Boujlilat, je vous rappelle que je suis chargé de la politique de la ville.

Alain Dherbier
J'aimerais que Monsieur Mézy rappelle le chiffre du coût du concert de Pascal Obispo.

Michel Mézy
146 000 euros, plus les heures supplémentaires qu'ont faits les techniques, ce qui monte à 150 000 euros. D'ailleurs, je vous rappelle Monsieur Dherbier que Monsieur Pascal Jaillet a confirmé cela par écrit, par e-mail, en disant que le prix de ce concert était bien réel. Je n'ai rien contre Pascal Obispo que nous avons rencontré avec le maire. Personne n'a rien contre les artistes.

Alain Dherbier
Je croyais que c'était Pascal Jaillet.

Michel Mézy
Non, mais rien non plus contre Pascal Jaillet. De toute façon, il nous a quitté et c'est comme ça, c'est la vie. On ne peut pas continuer à subventionner des concerts aussi importants.

Alain Dherbier
Je n'étais pas à ce prix-là, donc je me le ferai préciser et il est possible qu'on en reparle.
Deuxièmement, Monsieur le maire, j'ai posé deux questions pour lesquelles je n'ai pas eu de réponse. Il s'agit de la rue Sainte-Anne premièrement et des 88 000 euros aux Vignes des Rivières.

Michel Veneau
Les Vignes des Rivières, c'est une convention qui avait été signée avec Monsieur Béguin, c'est le solde de la SAFIM. On devait 160 000 euros et on leur paie en deux fois. C'était une convention qui avait été signée avec Monsieur Béguin à l'époque, quand ils ont créé le lotissement avec la SAFIM. On vous sortira la convention.

Thierry Demay
C'était une participation qui était à payer à partir du moment où l'ensemble des travaux était fini de réaliser. Ils ont été finis de réaliser en 2014.

Michel Veneau
15.

Thierry Demay
15. Et on a convenu avec eux, par contre plutôt que de les payer en une seule fois, de les payer en deux fois. C'est pour ça que ça fait 88 000 pour cette année-là.

Michel Veneau
C'était une convention qui avait été signée à l'époque.

La rue Sainte-Anne, il faut qu'on revoie une entreprise pour réviser cette toiture, c'est indispensable. On ne pourra pas garder cette rue fermée. Monsieur le directeur nous dit que c'est prévu dans le budget, patrimoine bâti. C'est ce qui me semblait, mais j'ai demandé confirmation.

Alain Dherbier
Je posais la question puisque la sacristie, c'est précisé, et par contre, là, il n'y a rien de précisé. Donc ça me surprend un peu.

Michel Veneau
C'est dans le bâtiment.

Alain Dherbier
Le chauffage est prévu aussi ?

Michel Veneau
Non.

Alain Dherbier
D'accord. Très bien, merci.

Hicham Boujlilat
Par rapport à la rue des Vignes, sur les 80 000 euros, je suis surpris. Ça veut dire que c'est une somme qui n'a pas été inscrite à un budget il y a plusieurs années et que les 80 000 euros, nous sommes obligés de payer aujourd'hui. Donc ça a été légué aux municipalités suivantes. C'est un peu dommage.
Très rapidement, j'avais posé une question également sur le centre commercial Saint-Laurent pour voir où en est la conclusion de cette étude, que j'ai rappelée tout à l'heure. Sur le reste et par rapport aux remarques que vous avez lancées, par rapport au plan pluriannuel, vous nous dites que la cité technique, c'est dommage, il y a le tribunal, donc on ne peut pas le faire.

Michel Veneau
C'est un choix que j'ai fait.

Hicham Boujlilat
Oui.

Michel Veneau
C'est un choix, vous l'avez bien compris, parce que si on lançait les deux en même temps, au niveau de l'endettement, ça nous plombait tout de suite. L'année d'après, on montait en flèche. Ce sont des gens sages aux finances, vous les connaissez, aussi bien l'adjoint que les services, donc ils me calment un peu. Ils essaient de me calmer, c'est tout, tout simplement, vous avez compris.

Hicham Boujlilat
J'ai été coupé, c'est pour ça. Là-dessus oui. En fait, je veux revenir à ce que je disais tout à l'heure dans mon intervention, c'est qu'un plan pluriannuel qui prévoyait tous ces investissements il y a deux ans, pareil l'année dernière, où il y avait le tribunal déjà à l'époque et la cité technique, puisque vous nous aviez dit pendant la campagne : j'ai fait tous les calculs. On voit bien que là, devant la réalité…

Michel Veneau
On étale un peu.

Hicham Boujlilat
Devant la réalité, les choses sont…

Michel Veneau
On étale un peu pour l'endettement.

Hicham Boujlilat
Les choses sont différentes. Mais ça confirme ce qu'on disait tout à l'heure, de toute façon.

Michel Veneau
Vous confirmez ce que vous voulez, mais je ne peux pas faire autrement. Sinon, la technique, ça démarrerait demain. Vous me connaissez, si je pouvais le faire, on démarrerait demain, Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat
Mais vous prêchez des convaincus, c'est pour ça que nous n'allons pas sur ce projet dispendieux. C'est ce qu'on disait tout à l'heure.

Michel Veneau
Il n'est pas dispendieux. Il est très très bien ce projet.

Hicham Boujlilat
Sur le centre commercial…

Michel Veneau
Quand il sera réalisé, vous verrez.

Hicham Boujlilat
Sur le centre commercial Saint-Laurent ?

Michel Veneau
Alors sur le centre commercial, Epareca nous a fait une étude. Je n'étais pas du tout satisfait de l'étude, parce qu'ils nous ont proposé de déplacer les commerces en bas, en face de Lidl, plutôt sur les nouveaux immeubles qui seront créés dans l'avenir et j'ai refusé. J'ai refusé catégoriquement. Voilà l'étude qui a été faite et la conclusion d'Epareca : j'ai refusé. Je peux vous le dire et on va mettre en œuvre pour réhabiliter l'ensemble du centre commercial actuel.

Hicham Boujlilat
C'est prévu dans quel budget et pour combien ?

Michel Veneau
Pour l'instant, je ne pense pas que ce soit chiffré.

Hicham Boujlilat
Parce que c'était dans un de vos plans pluriannuels d'investissement, c'est pour ça.

Michel Veneau
Pour l'instant, ce n'est pas rechiffré. Ça été vu au départ.

Hicham Boujlilat
Donc, ce n'est pas prévu pour 2017.

Michel Veneau
Non. Il faut déjà qu'on voie avec les copropriétaires. On les a déjà rencontrés, il n'y a pas longtemps à Pierre et Marie Curie. On a rencontré tous les propriétaires et les copropriétaires et on va essayer de continuer de travailler avec ces gens-là pour voir

comment on peut mettre en œuvre. Je ne sais pas ce qu'on va faire exactement, si on fera une société. Je ne sais pas ce qu'on va faire, je ne peux pas vous le dire aujourd'hui, parce qu'il faut faire un montage pour arriver à réhabiliter cet ensemble. Il faut mobiliser aussi de nouveaux commerçants, parce qu'il y en a qui vont partir en retraite, comme vous le savez. Tout ça, ce n'est pas facile. Rien n'est facile, mais c'est toujours intéressant, parce que ce sont des défis et des objectifs. Ma décision est prise, Epareca nous a proposé d'abandonner le centre commercial actuel et de le redescendre en bas. C'est facile, je sais faire, je n'ai pas besoin d'Epareca, ni de personne. Nièvre Habitat monte ses immeubles. En dessous, on met des commerces. Ça, c'est facile. Vous dites à un architecte qu'il monte le dossier, ça se fait tout seul. Là, les commerçants, vous allez en trouver du centre ville qui vont monter là-bas ou d'autres qui vont venir. Avenue du 85e, en face de Lidl, tout le monde va vouloir se mettre là-bas. Ça, c'est inacceptable. Je dis que ce n'est pas possible et j'ai refusé. On s'est opposé à cette proposition. Par contre, derrière, il y a des conséquences. Il faut qu'on assume maintenant par rapport au centre commercial actuel si on veut le réhabiliter.

Hicham Boujlilat
Il est dans le cadre du contrat de ville, de toute façon.

Michel Veneau
Tout à fait.

Hicham Boujlilat
Je rappelle que l'étude nous avait coûté quand même 15 000 euros.

Michel Veneau
Non, mais on fera quelque chose.

Hicham Boujlilat
15 000, pour nous dire ça, c'est ahurissant quand même !
Sur le FISAC, je vous confirme que ce n'est pas gelé du tout et on aura l'occasion d'en reparler.

Michel Veneau
Ce n'est pas gelé, donc demain matin…

Hicham Boujlilat
C'est vous qui êtes aux responsabilités.

Michel Veneau
Demain matin, je vais demander aux services qu'ils me confirment que ce n'est pas gelé.

Hicham Boujlilat
Que le dossier n'ait pas été reçu, qu'il ne soit pas recevable, nous avions des réserves et nous vous avions indiqué pourquoi dès le départ, on a un débat. Maintenant, on verra, il y a probablement d'autres communes dans le département de la Nièvre…

Michel Veneau

On va se renseigner au niveau national.

Hicham Boujlilat
Qui vont avoir ce dispositif.

Michel Veneau
On va se renseigner où ça redémarre au niveau du FISAC.

Hicham Boujlilat
Mais je vous le rappellerai.

Michel Veneau
Moi aussi. J'ai de la mémoire pour ça. Je sais compter et j'ai de la mémoire.

Thierry Demay
Juste pour revenir pour la SAFIM, c'est quelque chose qui était inscrit depuis bien avant 2008 et qui normalement aurait dû donner lieu à des reports au niveau des APCP. A un moment donné, quand, je n'en sais rien exactement, ça a été zappé et c'est pour ça que ce n'était pas resté dans les comptes. Ça aurait dû normalement rester dans les APCP depuis l'époque où ça avait été signé.

Hicham Boujlilat
Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, nous n'avons jamais vu cette somme, donc ça veut dire que ça a été enlevé ou ce n'est plus apparu. C'est sûr et certain, dans les tableaux, on peut les retrouver facilement…

Michel Veneau
On retrouvera, mais je ne me rappelle plus.

Hicham Boujlilat
Ces 80 000 euros.

Michel Veneau
160 000, Monsieur…

Hicham Boujlilat
Oui.

Michel Veneau
Ce n'est pas 80 000, c'est deux fois 80 000.

Hicham Boujlilat
Ce n'est pas rien dans la construction d'un budget.

Michel Veneau
Tout à fait.

Thierry Demay

Je peux vous garantir que quand on nous a avertis comme quoi il fallait mettre ça…

Hicham Boujlilat
Alors là, oui.

Thierry Demay
Vous savez que nous, vous pouvez demander à Monsieur Ruhlmann, quand je lui ai dit : non, vous n'achèterez pas votre pelleteuse ou je ne sais plus quoi, il y a ça à payer avant…

Alain Dherbier
Je peux vous dire une chose, c'est que si j'avais eu connaissance de cette somme-là, le jour où le cabinet qui surveillait le chantier nous a mis dehors avec Dominique Varenne, parce qu'il a estimé que nous n'avions rien à faire sur le chantier, je peux vous dire que ça ne se serait pas passé comme ça.

Michel Veneau
La convention est en mairie et elle a toujours été en mairie.

Alain Dherbier
Oui, mais…

Michel Veneau
Non, mais c'est sûr que ce n'est pas toujours évident. Mais elle a toujours été là la convention.

On va continuer nos délibérations. Nous prenons acte du débat que nous avons eu ce soir.

2. Exercice 2016 – Budget Ville – subventions aux associations

Thierry Demay
Lors de la séance du 17 décembre 2015, le conseil municipal a voté les subventions de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de son budget primitif 2016. Il est proposé aujourd'hui l'attribution de deux subventions de fonctionnement et d'ajustement des enveloppes de subventions d'investissement comme suit : le CDAD concernant une aide au financement des permanences pour la somme de 1 500 euros ; l'ACC concernant une action de communication sur le thème des fêtes de fin d'année pour un montant de subvention exceptionnelle de 1 000 euros ; l'ajustement des enveloppes de subventions d'investissement pour les fonds façades pour 14 050 euros et les aides à l'équipement en faveur du développement durable pour 2 450 euros. La somme des enveloppes des fonds façades et des aides à l'équipement en faveur du développement durable reste identique au montant voté lors du budget primitif.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider l'ajustement des enveloppes de subventions d'investissement et l'attribution de deux subventions de fonctionnement pour un montant global de 2 500

euros, conformément au tableau annexé à la présente délibération ; de dire que ces dépenses sont prévues sur les chapitres 65 et 204 du budget 2016.

Michel Veneau
Avez-vous des observations ?

Hicham Boujlilat
Simplement, par rapport au CDAD, une remarque déjà, c'est qu'on parlait tout à l'heure des transferts des charges de l'Etat, etc., là c'est pareil, c'est la conséquence de la fermeture du tribunal de Cosne par Madame Dati à l'époque. Donc évidemment, c'est la ville qui paie. Ce n'est pas bien d'avoir fermé, mais on assume et c'est très bien. Pourquoi est-ce qu'on ne le vote que maintenant ?

Thierry Demay
Parce qu'au démarrage, quand on avait fait le budget primitif pour le CDAD, comme ce n'est pas une association et que là, c'est un tableau des subventions aux associations, on avait pensé que ça ne rentrait pas dans ce cadre-là. A priori, après échange notamment avec Monsieur Renaud lorsqu'il était au CDAD, il s'est avéré que pour eux, c'était quelque chose qui était essentiel pour défendre l'intérêt des Cosnois. Donc, bien entendu, on l'a remis dès cette année et l'an prochain, dans le budget 2017, il sera de suite mis dans ce tableau-là.

Hicham Boujlilat
Vous auriez pu demander l'avis des juristes du CDAD au moment où vous aviez pris la décision de ne pas leur donner au départ.

Thierry Demay
Vous connaissez le nombre d'associations.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

3. Exercice 2016 – TAGS : attribution de subvention

Thierry Demay
Le conseil municipal depuis le 28 mai 2015 soutient financièrement les propriétaires d'immeubles victimes de tags visibles depuis le domaine public de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention ci-dessous à Madame Jacqueline Lecarpentier, 70 rue Solaire, à la même adresse. Montant des travaux : 361,20 euros, montant de subvention : 180,60 euros.

Michel Veneau
Pas de questions. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

4. Demande de subvention auprès du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté – Volet culturel du contrat de ville et de la convention régional de cohésion sociale et urbaine

Michel Mézy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs et chers collègues,
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire a signé un contrat de ville le 26 septembre 2015, conjointement avec l'Etat, la Région et le Département, la Communauté de communes Loire et Nohain, les bailleurs sociaux et les différentes institutions. Parallèlement, elle a procédé à la signature de la convention régionale de cohésion sociale et urbaine qui précise les interventions financières de la Région dans ce domaine. Le contrat de ville s'articule autour de quatre piliers : le pilier social, le pilier urbain, le pilier développement économique et le pilier citoyenneté.
Aussi, dans le cadre du pilier social, il était inscrit la mise en place d'un projet socioculturel d'envergure impliquant les associations du quartier. Celui-ci est piloté par le musée de la Loire et le service culturel de la ville. Dans ce cadre, la ville a proposé, pour une période allant de juin à décembre 2017, une grande exposition au cœur du quartier Saint-Laurent, intitulée « Cosne ma ville, Saint-Laurent mon quartier ». Cet ambitieux projet se construit dès à présent en concertation avec les habitants du quartier, les associations locales et de nombreux acteurs présents sur le territoire. Cette exposition intègrera le plus large public possible, de tout âge et de tout horizon, et proposera des évènements ciblés autour des thèmes variés, exposition photos, vidéos, sport, littérature et théâtre.
Afin de réaliser au mieux cette opération, la ville souhaite solliciter l'appui financier de la région Bourgogne Franche-Comté. Je vous rappelle que ce financement entre dans le cadre de la convention régionale de cohésion sociale et urbaine qui prévoit une validation annuelle des actions engagées. Le montant maximum de l'enveloppe des crédits de fonctionnement que la Région s'est engagée à mobiliser sur l'ensemble de ces projets a été arrêté à 52 415 euros pour la période 2015-2017.
Après avis favorable de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le maire ou son représentant à solliciter l'aide du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, pour permettre la réalisation des actions liées au volet culturel de son contrat de ville en 2017 par la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat
Je ne prendrai pas part au vote pour des raisons que vous envisagez. Simplement pour dire qu'on a fléché à la Région une somme de 15 000 euros.

Michel Veneau
Très bien. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

B. AGENDA 21

5. Modification du règlement concernant le dispositif d'aides communales en faveur du développement durable

Franck Wickers
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs et chers collègues,
Par délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2010, la ville a mis au point un dispositif d'aide en faveur du développement durable, dans le but d'attribuer des aides à l'acquisition des vélos électriques et de récupérateurs d'eau. Au 24 septembre 2012, les conditions d'attribution ont été revues et un nouveau barème relatif aux conditions de ressources a été pris en compte. Au 25 septembre 2014, le règlement de celui-ci était modifié par délibération, afin de permettre aux bénéficiaires de déposer un dossier de demande d'aide dans un délai plus long, le délai étant passé de trois à six mois à compter de l'achat de l'équipement. Aujourd'hui, compte tenu du nombre important de demandes déposées chaque année pour le montant du budget alloué à ce dispositif, il convient à présent de revoir les conditions d'attribution et le montant de l'aide allouée par dossier.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, suivant l'avis favorable de la commission environnement, développement durable et espaces verts et de la commission des finances, décide de modifier les conditions d'attribution et de montant d'aide attribué par dossier et d'adopter le nouveau règlement annexé à la présente délibération et précise que le présent dispositif concernera toutes les demandes déposées à compter du 1er janvier 2017.

En deux mots, pour expliquer les changements peut-être, il y a eu trois tranches qui ont été effectuées et ces trois tranches sont calculées en fonction du revenu fiscal qui, et c'est un changement, est divisé par le nombre de parts au foyer. Ce qui fait qu'on intègre finalement les enfants où les familles plus nombreuses pourront bénéficier d'avantages. L'autre changement, c'est qu'il y a une limite dans les trois tranches, qui est à hauteur de 24 000 euros. Les personnes seules au-delà de 24 000 euros finalement ne seraient plus bénéficiaires de l'aide. La grande différence, c'est aussi trois tranches de 0 à 12 000 euros, d'après le barème de calcul que je viens d'indiquer, qui est le revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts au foyer. Entre 0 et 12 000, on est à 25 % du montant de l'acquisition, avec une aide de 250 euros. Ce qui est la moyenne nationale des aides à l'acquisition d'un vélo électrique, on est de l'ordre de 200-250 euros. On a une tranche entre 12 000 et 18 000 avec une participation de 150 euros ; entre 18 000 et 24 000, une participation de 100 euros.
Donc, on revoit à la baisse l'aide. C'est vrai qu'aujourd'hui, on était au-delà. C'était une aide qui avait été mise en place il y a plusieurs années, il était important qu'elle soit élevée pour être attractive. Aujourd'hui, elle est connue, reconnue et utilisée par des habitants de plus en plus nombreux. Par rapport au budget, qui lui augmente quand même – on a augmenté le budget entre 2016 et 2017 –, on est quand même obligé de diminuer l'aide.

Christian Perreau
Il faut préciser que les gens qui ont déjà déposé une aide, parce qu'il y en a quand même un certain nombre, seront sous l'ancien régime.

Franck Wickers

C'est précisé dans ce que j'ai lu tout au début : décide de modifier les conditions d'attribution et précise que le présent dispositif concernera toutes les demandes déposées à compter du 1er janvier 2017. C'était dans la délibération que j'ai lue au départ.

Michel Veneau
Monsieur Perreau, c'est bon. Très bien. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

C. AFFAIRES GENERALES

6. Modification simplifiée n° 2 du PLU – Modalités de mise à disposition du public suite à recodification des références règlementaires

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Suite à une recodification des articles du code de l'urbanisme, il y a lieu de compléter la délibération portant modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme de Cosne-Cours-sur-Loire n° 2016/10021 validée en date du 5 octobre 2016. Je vous rappelle que le plan local d'urbanisme de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire a été approuvé le 15 juillet 2013 et modifié le 28 avril 2016. Le document d'urbanisme est un document validé à l'instant T et il convient aujourd'hui de faire évoluer la règlementation en fonction des projets d'aménagement, tel que le projet de renouvellement urbain. L'objet, étant strictement identique à la précédente délibération, concerne pour mémoire les projets d'aménagement et plus particulièrement dans le cadre du projet de renouvellement urbain, en autorisant les couleurs de façades pour les bâtiments à usage d'habitation individuel ou collectif neuf ou dans le cadre de rénovations qui dérogent à la charge des couleurs adoptées par la commune. La création ou la rénovation et le quartier résidentiel devant permettre d'amener une dimension esthétique nouvelle par le reconstruction d'une offre mieux adaptée à la demande actuelle, tout en amenant une identité propre au renouveau, vecteur de mixité et de diversification des fonctions urbaines.
Le projet de modification et l'exposé de ces motifs, ainsi que le cas échéant les avis des personnes publiques associées, sont ensuite mis à disposition du public pendant un mois, dans les conditions lui permettant de formuler ses observations qui seront enregistrées et conservées. Les formalités de cette mise à disposition devaient être précisées par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de celle-ci. A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal qui délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L153-47, il est demandé au conseil municipal, après avis favorable de la commission travaux et bâtiments communaux, urbanisme, patrimoine, de dire que les modalités de mise à disposition du public consisteront en la mise à disposition du dossier de modification simplifiée en mairie, en la mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en

mairie, en la mise en ligne sur le site internet de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire et en l'affichage en mairie.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.

7. Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre l'Etat et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire

Michel Mézy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs et chers collègues,
Afin de permettre la dématérialisation des actes administratifs de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, transmis au contrôle de légalité, il est nécessaire de recourir à une plateforme de télétransmission homologuée, susceptible d'assurer l'identification et l'authenticité de la collectivité, l'intégrité, la sécurité et la confidentialité des données. Les avantages de la mise en place de cette procédure sont les suivants : une simplification des échanges, des économies, la réduction des coûts d'affranchissement et d'impression, un échange sécurisé, un gain de temps résultant d'une accélération des échanges avec la sous-préfecture et une limitation des déplacements.
Le conseil municipal a, par sa délibération n° 15 du 11 septembre 2006, autorisé la commune de Cosne-Cours-sur-Loire à adhérer à GIP e-bourgogne qui donne la possibilité de transmettre de façon dématérialisée les actes au contrôle de légalité, via son soutien de télétransmission Atexo. La commune de Cosne-Cours-sur-Loire a contacté la préfecture de la Nièvre, via la sous-préfecture, afin que cette dernière nous autorise à adhérer au programme Actes, avec ce tiers de télétransmission. Cette dernière nous a fait parvenir une convention afin de contractualiser notre participation au programme Actes.
Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire au programme Actes ; d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention et tous les autres documents, conventions, avenants et toutes autres pièces nécessaires à la mise en place de ce nouveau service.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.

8. Recensement de la population 2017 – Indemnisation des agents municipaux recenseurs

Micheline Henry
Mesdames, Messieurs,
Conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, l'organisation du recensement de la population a lieu chaque année dans les villes de plus de 10 000 habitants, par sondage effectué à partir d'un échantillon d'adresses représentant 8 % des logements. Le prochain recensement de la population

se déroulera du 19 janvier au 25 février 2017. Je vous rappelle toute l'importance du recensement, car ces résultats détermineront entre autres le montant des différentes aides que l'Etat peut nous attribuer. Il permet également d'ajuster au mieux nos besoins en matière de services à la population, d'équipements collectifs et différentes structures. Cette activité est effectuée par les agents de la collectivité, car elle nécessite une très grande rigueur. Il appartient au conseil municipal de fixer la rémunération des agents recenseurs qui effectueront les opérations de collecte.
Monsieur le maire propose ce qui suit. Il est proposé au conseil municipal de fixer la base des rémunérations perçues par les agents municipaux en charge du recensement. Cette dernière sera équivalente aux indemnités perçues l'an dernier.
Ainsi, les agents recenseurs seront payés sur la base de 3,50 euros bruts par logement. L'agent coordonnateur percevra une indemnité de 560 euros bruts. Les agents chargés du suivi et de la mise à jour du recensement percevront une indemnité de 100 euros bruts chacun.

Michel Veneau
Avez-vous des questions. Pas de questions. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.

9. Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2017

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs et chers collègues,
La loi n° 2015-990 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, a été validée à 98 % par le conseil constitutionnel le 5 août 2015. Elle est applicable depuis cette date. Cette loi introduit les nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants, les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche et en soirée. Les dérogations au repos dominical peuvent donc dorénavant être accordées par le maire à hauteur de 12 dimanches par an, au lieu de 5 auparavant – nouvel article L3132-26 du code du travail. La règle des 12 dimanches par an s'applique donc pour tous les commerces, étant entendu que les commerces de détail et alimentaires peuvent déjà quant à eux librement ouvrir le dimanche – boulangerie, boucherie, poissonnerie, etc., jusqu'à 13 heures. Désormais, ils pourront ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le maire.
Pour permettre la mise en place de cette dérogation, le maire doit émettre un arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches. Toutefois, ce dernier doit faire l'objet d'une concertation préalable incluant les organisations d'employeur et le salarié intéressé qui ont été interrogés à ce sujet courant septembre 2016, et nous avons recensé leurs demandes. L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la commune est membre, l'EPCI, a délibéré le 8 novembre 2016. Il appartient aujourd'hui au conseil municipal de délibérer à son tour.
Vu les articles L3132-26 et R3132-21 du code du travail, pour l'année 2017, compte tenu des consultations préalables mentionnées ci-dessus nécessaires à la mise en place des ouvertures dominicales, il est proposé au conseil municipal de donner son avis sur le principe de désigner 12 dimanches pour lesquels l'ouverture dominicale sera autorisée.

Aussi, il est demandé au conseil municipal de dire que les dimanches seront fixés par le maire dans le cadre d'un arrêté municipal, en tenant compte de la spécificité des commerces.
On est bien d'accord. Au niveau des automobiles, ils ont des dates au niveau national. Ce n'est pas Cosne Renault qui décide tout seul. Ça se décide au niveau national et c'est eux qui font la demande au niveau national. Pour les autres commerces, c'est en fonction des demandes, mais je ne sais pas s'ils vont utiliser les 12 dimanches. On ne le sait pas encore, peut-être pas. On verra en fonction des demandes, mais on ne peut pas aller plus loin. Par contre, c'est plafonné.

Avez-vous d'autres questions ?

Christian Perreau
Quels sont les dimanches ?

Michel Veneau
On ne sait pas, on attend les demandes pour l'instant. On a le droit à 12…

Christian Perreau
Déjà l'année dernière, on n'a pas su quels étaient les dimanches concernés. Ce serait quand même bien qu'on sache.

Michel Veneau
Je ne le sais pas aujourd'hui. J'attends les demandes pour 2017. C'est pour 2017. Ce sont les commerçants qui vont demander. J'arrête à 12 dimanches. On autorise ce soir, au maximum…

Christian Perreau
Pas en ordre dispersé, il va y avoir un nombre de dimanches de décidé.

Michel Veneau
Bien sûr.

Christian Perreau
On voudrait bien avoir la liste quand même.

Michel Veneau
On vous la donnera au prochain conseil, si on l'a.

Christian Perreau
L'année dernière, je crois que vous nous avez déjà dit la même chose.

Michel Veneau
On ne l'a pas eue. L'année dernière, c'était un peu la pagaille. J'espère que cette année, ce sera structuré. On les a réunis quand même pour leur demander. On vous la donnera. On vous la communiquera en dehors du conseil municipal, par mail.

Sylviane Bezou

J'ai une remarque en tant qu'ancienne salariée du commerce. A l'époque, si j'avais lu une phrase comme ça – je lis la délibération : « … confère au maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés ». Franchement, c'est un peu choquant. Ça aurait pu être tourné autrement. C'est juste une remarque. Vous avez le pouvoir de supprimer le repos dominical. Si, c'est écrit comme ça.

Michel Veneau
C'est la phrase. En réalité, on n'a pas le pouvoir. C'est la loi. Attendez, la loi Macron, Madame Bezou…

Sylviane Bezou
Oui.

Michel Veneau
Ce n'est pas le maire qui décide. Le maire ne fait rien du tout.

Sylviane Bezou
Confère au maire le pouvoir de supprimer…

Michel Veneau
Attendez, mais la loi…

Sylviane Bezou
Ça aurait pu être tourné autrement.

Michel Veneau
Attendez, je suis le maire, je respecte la loi.

Sylviane Bezou
Oui.

Michel Veneau
Madame Bezou, on peut dire ce qu'on veut, ce sont des paroles. C'est de la philosophie ce que vous dites. La loi, c'est la loi.

Sylviane Bezou
Non, ce n'est pas de la philosophie.

Michel Veneau
La loi Macron… Mais bien sûr que si, la loi est claire.

Sylviane Bezou
Vous auriez pu écrire : le pouvoir d'autoriser l'ouverture.

Michel Veneau
Non, le maire a l'autorité de faire respecter la loi. Vous ne le savez pas ça ? Attendez…

Sylviane Bezou

Je sais que vous avez des pouvoirs, bien sûr.

Michel Veneau
On applique la loi. Mais ça sert à quoi d'essayer de tourner pour dire que ce n'est pas le maire qui le dit. Soyons francs !

Sylviane Bezou
Autoriser l'ouverture et non supprimer…

Michel Veneau
Oui.

Sylviane Bezou
Voilà, c'est ça.

Michel Veneau
Oui, d'accord, je comprends là.

Michel Mézy
C'est le repos dominical…

Michel Veneau
C'est marqué dans la loi, on me dit. On va vérifier, mais si c'est marqué dans la loi… On comprend bien. Est-ce qu'on peut déformer la proposition de la loi ? Non.

Hicham Boujlilat
C'est la loi croissance et activité, c'est vrai que c'est…

Michel Veneau
C'est la loi Macron. J'ai lu la loi Macron. C'est la loi Macron pour l'activité et la légalité des chances économiques, c'est ça.

Hicham Boujlilat
Oui, c'est la loi Macron, c'est clair.

Michel Veneau
C'est normal, il faut respecter la loi.

Hicham Boujlilat
Monsieur le maire, on connaît, c'est très bien. La loi croissance et activité, si c'est la loi et si on cite la loi, même sans cligner des yeux…

Michel Veneau
Monsieur, si vous continuez, j'ai le droit de regarder quelqu'un…

Hicham Boujlilat
Vous avez le droit.

Michel Veneau
De quel droit, vous allez m'imposer quelque chose.

Hicham Boujlilat
Je ne vous ai rien imposé.

Michel Veneau
Bien sûr que si, je n'ai pas le droit de regarder quelqu'un. Attendez, vous n'allez pas être là en train de nous surveiller.

Hicham Boujlilat
Quand je vous parle, je vous regarde, c'est tout, je suis désolé.

Michel Veneau
Attendez.

Hicham Boujlilat
Mais là-dessus…

Michel Veneau
Soyez cool. Il ne faut pas vous stresser au conseil municipal.

Hicham Boujlilat
Je suis très loin d'être stressé.
Deux choses là-dessus. La première chose, si on cite une loi, on met des guillemets.

Michel Veneau
Non, mais Monsieur, pas de leçon au niveau de nos services.

Hicham Boujlilat
Je ne donne aucune leçon. Enfin, c'est l'usage…

Michel Veneau
Si, vous donnez une leçon aux services. Vous êtes en train d'attaquer les services.

Hicham Boujlilat
Ils sont là et ils sont juges de ce que je suis en train de dire et ils le savent.

Michel Veneau
Non, vous êtes en train d'attaquer les services.

Hicham Boujlilat
Si vous voulez, ils sont là, heureusement et ils jugeront.

Michel Veneau
Justement, ils vont juger. Ils vont vous juger là par rapport à vos propos.

Hicham Boujlilat

L'autre point, là-dessus, c'est pareil, vous avez parlé tout à l'heure, vous avez fait un lapsus, c'était un joli lapsus sur le repas dominical. Je préfère le repas et le repos dominical. Ce type de décision, je ne la voterai pas de toute façon parce que je considère, je fais partie de ceux qui considèrent que le dimanche – après vous pouvez considérer que c'est une question de clivage ou pas –, c'est fait peut-être pour faire autre chose, profiter de ses enfants, profiter de son dimanche matin, après-midi, etc. Pour cette raison, je ne voterai pas cette délibération. Je préfère le préciser.

Michel Veneau
Très bien.

Hicham Boujlilat
Malheureusement, ce ne sont pas les salariés souvent qui décident de travailler ou pas le dimanche.

Michel Veneau
Monsieur Dherbier, allez-y.

Alain Dherbier
Personnellement, je tiendrai le même langage que j'ai tenu en conseil communautaire : ça m'est complètement égal. Pourquoi ? Parce que les gens qui seront le plus à cran contre ces 12 dimanches travaillés, ce seront les premiers qui vont se précipiter dans les magasins quand ils seront ouverts. Alors, partant de là, si vous voulez, ça me passe au-dessus de la tête.

Michel Veneau
Vous avez entièrement raison.

Sylviane Bezou
Ça, 40 ans de commerce à Cosne, je peux vous en raconter.

Alain Dherbier
Donc, je ne vois pas l'intérêt de voter ça, puisque je vous dis que c'est n'importe quoi, puisque ce sont les premiers à critiquer qui se précipitent.

Michel Veneau
Comme vous le savez, Monsieur Dherbier, il y a la loi et il faut qu'on fasse respecter la loi. On est là pour ça, c'est comme ça, qu'on soit d'accord ou pas d'accord, on est bien obligé de faire avec.

Hicham Boujlilat
Mais on a la possibilité, Monsieur le maire, de considérer que c'est zéro dimanche. Après, ce sont des choix de la municipalité.

Michel Veneau
Tout à fait.

Hicham Boujlilat

Donc la loi donne la possibilité d'ouvrir les 12 dimanches ou pas…

Michel Veneau
Oui, bien sûr.

Hicham Boujlilat
On a la possibilité ici de dire non, parce que…

Michel Veneau
Il existe déjà des dimanches où on ouvre.

Hicham Boujlilat
Oui, je sais, mais elle donne la possibilité de faire ou de ne pas faire, mais ça ne veut pas dire que nous sommes obligés de faire.

Michel Veneau
Nous avons eu une concertation avec les commerçants ici, dans cette salle. Donc, ils le souhaitent. Ce sont les commerçants qui le souhaitent.

Franck Wickers
C'est vrai qu'au niveau national, qu'ils prennent une décision de 12 dimanches, quelque part, au niveau municipal, on n'aurait même pas vraiment besoin de donner notre accord ou pas. Ils nous demandent de le faire, mais après, c'est à chaque commerçant finalement de le décider. Et si on ne le faisait pas à Cosne, on créerait à une inégalité par rapport à d'autres commerces voisins. Du coup, quelque part, la municipalité donne son accord qui a déjà été donné au niveau national. Pourquoi nous le redemander aujourd'hui, honnêtement ? C'est une histoire entre l'Etat et les sociétés. Après, si chaque commune crée ses petites règles internes, on créé des inégalités ensuite. C'est juste un avis, mais je rejoins Monsieur Dherbier : de toute façon, ceux qui critiquent sont aussi les premiers à y aller.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Est-ce que c'est bon pour les comptes ? On recommence. Qui s'abstient ? Il faut qu'on donne les noms. Madame De Sainte-Croix, Madame Molina, Monsieur Perreau, Madame Bezou, Monsieur Dherbier et Madame Pétouillat. Abstention de ces gens-là. Ensuite, Monsieur Boujlilat contre. Adoptée à la majorité. Merci.

D. AFFAIRES JURIDIQUES

10. Cession de l'emprise foncière de la piscine au profit de la Communauté de communes

Michel Veneau
Afin d'assurer une gestion rationnelle et cohérente de leur patrimoine, la commune de Cosne-Cours-sur-Loire et la Communauté de communes Loire et Nohain ont souhaité régulariser l'emprise foncière de plusieurs biens immobiliers, à savoir le site de la

piscine, le parking de la médiathèque, ainsi que différentes parcelles situées rue Saint-Lazare. Dans le cadre du transfert de compétence par convention du 17 juin 2002, la commune a mis à disposition de la communauté de communes la piscine. Dans la mesure où cette activité relève d'une compétence communautaire, les deux collectivités s'entendent sur la nécessité de régulariser l'emprise foncière et de céder la piscine à la communauté de communes. La commune conservera la propriété de l'ancien complexe sportif ainsi qu'une parcelle sur laquelle sont situés le Mille Club et le pavillon. Il y a un petit pavillon aussi. Toutefois, afin d'éviter le régime de copropriété incompatible avec celui dont bénéficient les biens du domaine public, un découpage en volume de la parcelle BV179 a été réalisé par le géomètre.
Ainsi, la cession-échange est envisagée dans les conditions suivantes. Au profit de la communauté de communes Loire et Nohain, concernant l'emprise foncière de la piscine, la parcelle cadastrée BV117 d'une superficie de 8 366 m2, les volumes 2, 3 issus de la division en volume de la parcelle BV179, au profit de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, concernant l'emprise foncière du parking de la médiathèque, les parcelles AM380 d'une superficie de 2 m^2, et AM384 d'une superficie de 594 m^2. C'est le parking actuel qu'utilise la ville, en dessous de la médiathèque. Donc, il y a une petite parcelle de 2 m2. Les parcelles AM248, 251 et 253 représentant une superficie totale de 7 019 m2 se situent au lieudit Saint-Lazare. Les volumes 1, 4, 5 issus de la division en volume de la parcelle BV179. Les frais notariés seront rédigés par moitié par chacune des collectivités.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal, au regard des intérêts réciproques de cette opération, d'approuver la cession-échange sans soulte au profit de la Communauté de communes Loire et Nohain ; de dire que ces échanges seront réglés par acte notarié, dont les frais seront à charge partagée de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire et de la Communauté de communes Loire et Nohain ; d'autoriser le maire ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

Avez-vous des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

11. Intégration dans le domaine public des voiries et réseaux du lotissement « Les Vignes des Rivières »

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs et chers collègues,
Par délibération du 5 octobre 2016, la commune a approuvé le transfert de propriétés à son profit, des voiries et réseaux du lotissement « Les Vignes des Rivières », appartenant à la société SAFIM. Lors de la rédaction de l'acte authentique, le notaire a relevé une erreur dans la numérotation d'une parcelle. D'autre part, la parcelle AW418 destinée à l'élargissement de la voirie a été oubliée dans le projet de rétrocession. En conséquence, il convient de rectifier ces erreurs matérielles.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de rapporter la délibération du 5 octobre dernier et de prendre une nouvelle délibération, précisant que la commune accepte le transfert de la parcelle AW421 et non

AW429, ainsi que le transfert de la parcelle AW418 nécessaire à l'élargissement de la voie.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Christian Perreau
C'est un point qu'on avait traité, mais de toute manière, j'avais émis des réserves, notamment quant à la réception, puisque j'avais signalé que le mur végétal n'était pas existant. Déjà, lors de la dernière délibération, vous m'avez dit que vous mettriez ces réserves. On voit bien que ce n'était pas si bien ficelé que ça, puisqu'on avait même oublié des parcelles. Je ne sais pas si ces réserves-là ont été faites ? Parce qu'on réceptionne et on leur redonne 160 000 euros et là, ils nous donnent des travaux à faire.

Michel Veneau
Ça a été levé, les réserves. Ça a été revu avec les services.

Christian Perreau
On va voir si ça va être fait. Je ne sais pas qui va payer.

Michel Veneau
Ce n'est pas nous.

Christian Perreau
On verra.

Michel Veneau
Ce n'est pas la Ville qui paiera.

Alain Dherbier
Vu le prix que ça va nous coûter, j'estime que c'est normal que les voiries, on les hérite. Par contre, j'aimerais bien, si c'est possible, que vous recherchiez à partir de quel moment cette somme-là s'est perdue dans les couloirs.

Michel Veneau
On va chercher dans les services. Elle était dans les services. On va retrouver par les APCP, je pense, parce que sinon, les dossiers étaient bien en mairie.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Hicham Boujlilat
J'avais voté pour, la dernière fois. On a un élément nouveau aujourd'hui avec cette facture de 160 000 euros. Au regard de cet élément nouveau, je souhaite quand même m'abstenir, même si sur le principe, il y a la rétrocession qui est normale. On parle de difficultés financières, etc., mais je trouve que c'est un peu particulier.

Thierry Demay

Concernant l'inscription de cette somme, avant dans les APCP, c'était globalisé dans la partie voiries. C'est pour ça qu'on aura quelques difficultés pour revoir ça dedans à ce niveau-là. Après, cette somme là, ça fait deux ans que nous, on le sait, et c'est sûr qu'on les a mis dans les APCP dès qu'on en a eu connaissance aussi.

Michel Veneau
Ce n'est pas une bonne surprise, mais il faut bien qu'on assume.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Six abstentions. Vous avez les noms. Qui est contre ? Adoptée à la majorité. Merci.

12. Animation des marchés : approbation du règlement du jeu concours gratuit

On enlève le point n° 12.

E. AFFAIRES TECHNIQUES

12. Convention pour autorisation de passage de réseaux sur le domaine public autoroutier concédé (sans ouvrage d'accueil)

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs et chers collègues,
Afin de réaliser les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées sur le secteur de Cours, la commune de Cosne-Cours-sur-Loire doit solliciter une autorisation de passage sur le domaine autoroutier A77, concédé à APRR, Autoroute Paris-Rhin-Rhône, au niveau du pont routier 98860. Afin de préciser les obligations des parties, une convention doit être établie. Les dépenses sont évaluées à 3 033,91 euros HT et sont entièrement à la charge de la commune qui ne supportera pas la TVA, répartis comme suit : le montant global et forfaitaire de la redevance est arrêté à la somme de 39,60 euros HT pour une durée restante de la concession de l'autoroute A77 attribuée à APRR par l'Etat, 18 ans et un mois ; les frais d'étude et les prestations réalisées par APRR pour un montant de 2 994,31 euros HT.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'accepter les termes du devis et de la convention jointe en annexe ; d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention afférente à cette opération.

Michel Veneau
Très bien. Avez-vous des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.

Le point 12 est retiré. Les commerçants, mercredi, ont souhaité annuler le concours.

Chérif Mouat
Hier, j'étais sur le marché pour voir ce jeu concours avec les représentants du marché. Diverses opinions y étaient confrontées. Je les ai réunis au centre du marché. Le groupe

s'est réuni pour avoir une voix unanime pour entendre leur décision sur ce jeu concours, qui disait qu'il était trop tardivement fait. Ils ont pris la décision de l'arrêter pour cette année.

Christian Perreau
Au départ, c'était prévu le 25 et le 27 novembre, je crois. J'avais noté les dates et on se demande pourquoi ça a été enlevé. Pourquoi ça n'a pas été fait à ces dates-là ? Cette animation-là était faite autour de la Sainte Catherine, parce que c'est une période un peu creuse, donc c'est intéressant de redynamiser le commerce à cette date-là. Après, je comprends qu'ils veulent le faire le 14 décembre. Le commerce a tendance un peu à reprendre parce qu'on approche de Noël. C'est dans les périodes creuses qu'il faut essayer de redynamiser. Je pense que c'est sûrement pour ça qu'ils n'ont pas voulu, mais je me demande pourquoi on l'a annulé le 25 et le 27.

Chérif Mouat
Tout simplement, parce que c'est un peu de ma faute.

Michel Veneau
C'était un problème administratif.

Chérif Mouat
Voilà. Je n'avais pas été jusqu'au fond des choses et on n'aurait pas pu le faire, puisqu'il y a une partie qui devait être votée au conseil municipal, et c'est aujourd'hui. Donc, on n'aurait pas pu le faire au mois de novembre, le dernier conseil municipal étant le 5 octobre.

Michel Veneau
Il aurait fallu qu'on délibère beaucoup plus tôt.

Chérif Mouat
Voilà.

Michel Veneau
C'est ça, le gros problème, une partie administrative, parce que c'est un jeu, il y a un huissier. Vous savez comment ça se passe, et il faut qu'on délibère.

Christian Perreau
Non, mais on l'avait déjà fait l'année dernière.

Michel Veneau
Monsieur Perreau…

Chérif Mouat
Oui, mais on l'avait passé…

Christian Perreau
C'était de la routine.

Michel Veneau
C'est de la routine.

Christian Perreau
Oui, je ne sais pas…

Michel Veneau
Ce n'est pas de la routine, Monsieur Perreau.

Christian Perreau
Si.

Michel Veneau
Non, ce n'est pas de la routine.

Christian Perreau
C'est tout.

Michel Veneau
Il faut gérer.

Christian Perreau
Ça n'existera pas.

Michel Veneau
Non, mais Monsieur Perreau, ça ne se passe pas comme ça, les affaires.

Christian Perreau
C'est sûr, je comprends que les commerçants n'aient pas voulu le faire. Après, c'est décalé, c'est trop près de Noël, je comprends.

Michel Veneau
Mais on a respecté.

Christian Perreau
Oui. Il va rester de l'argent du coup.

Michel Veneau
Mais l'argent n'est pas perdu, comme vous le savez.

Christian Perreau
Je le sais.

Michel Veneau
Vous allez refaire d'autres animations en 2017. L'argent n'est pas perdu.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

13. Election des délégués supplémentaires représentant la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire au sein du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes En Donziais, Loire et Vignoble et Loire et Nohain

Michel Veneau
Dans le cadre de l'application du schéma départemental de coopération intercommunale, loi 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, loi NOTRe, le conseil municipal, par délibération n° 2016-0605 du 30 juin 2016, a émis un avis favorable sur le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, issu de la fusion des communautés de communes En Donziais, Loire et Vignoble et Loire et Nohain.
Conformément à la répartition des droits communs des sièges, en application de l'article L5211-6-1, 2 à 5, il est nécessaire de pourvoir cinq sièges supplémentaires, afin de compter 20 conseillers communautaires pour représenter la commune de Cosne-Cours-sur-Loire au sein du conseil communautaire de la nouvelle Communauté de communes. Les conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal feront partie du nouvel organe délibérant. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, article L5211-6-2, 1 alinéas 3 et suivants, dans le cas où le nombre de conseillers communautaires s'accroît, article L5211-6-2, 1B, les conseillers communautaires supplémentaires sont élus par le conseil municipal, parmi ses membres, au sein de scrutins de liste à un tour, sans adjonction, ni suppression de nom et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.
Je vous rappelle que nous avions inscrit cette question à l'ordre du jour du présent conseil, mais qu'à la suite de la réunion qui s'est tenue à la mairie de Cosne le vendredi 25 novembre, en présence des représentants des communes, des communautés de communes et de la sous-préfecture, il avait été annoncé que les cinq communes concernées devaient attendre de recevoir l'arrêté préfectoral portant répartition des sièges de conseillers communautaires du nouvel EPCI prévu entre le 15 et le 31 décembre 2016. Suite à un courrier de la préfecture qui nous a été transmis le mardi 29 novembre, via la Communauté de communes, il s'avère que les conseillers municipaux peuvent délibérer avant cette date en mentionnant, à la demande de la préfecture, sur la délibération que la désignation des conseillers a été décidée sous conditions que l'arrêté préfectoral portant répartition des sièges du conseil communautaire du nouvel établissement intervienne entre le 15 et le 31 décembre 2016. La présente délibération ne prendra effet qu'au 1er janvier 2017.
Afin de procéder aux formalités de vote à scrutin secret, je propose au conseil municipal de désigner un président et deux accesseurs pour la constitution du bureau de vote. Je vous propose de désigner Madame Micheline Henry comme présidente, Monsieur Alain Dherbier et Madame Isabelle Molina comme accesseurs. Madame Henry va vous préciser les modalités de vote, si vous en êtes d'accord. Acceptez-vous, Madame Henry, Madame Molina et Monsieur Dherbier ? Madame Henry va vous présenter la procédure.

Micheline Henry
C'est la procédure de répartition des sièges. 5 sièges de conseillers communautaires sont à pourvoir. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation

proportionnelle à la plus forte moyenne et au plus fort reste jusqu'au nombre de sièges. Les listes peuvent être présentées incomplètes.
Premièrement, il est donc déterminé un quotient électoral comme suit : le nombre de suffrages exprimés, hors les bulletins blancs et nuls, article 6566, sur le nombre de sièges, et ça nous donne le quotient.
Un exemple : le nombre de suffrages exprimés, 33. Le nombre de sièges à pourvoir, 5. Le quotient, la division, 6,60. On est d'accord ? Tout bulletin modifié, suppression ou ajout ou rayure de nom, sera considéré comme nul.
Deuxièmement, pour obtenir le nombre de représentants par liste, on divise le nombre de voies de chaque liste par le quotient.
Liste de Monsieur Veneau, 25 voix. Le quotient, je vous le rappelle, était de 6,60. Sièges à pourvoir, 3,788. Selon ce premier calcul, ça fait trois sièges.
Monsieur Dherbier, 6 voix divisées par le quotient de 6,60, ça fait 0,909. Toujours dans ce calcul, ça fait zéro. Vous avez compris Madame Botté. Très bien.
Madame Molina, 2 voix divisées par le quotient 6,60, ça fait 0,303 et ça fait zéro. Je continue.
Troisièmement, on attribue un siège au plus fort reste jusqu'au nombre de sièges.
Je reprends mon exemple. Monsieur Veneau, 25 voix, le coefficient, 6,60 toujours, on arrive à 3,78. Donc, le plus fort reste est 0,78 puisque les trois, on n'en parle plus. Ça fait donc un siège, 3 + 1, 4 sièges.
Monsieur Dherbier, 6 voix, 6,60. Plus fort reste, 0,90, un siège.
Madame Molina, 2 voix, 6,60. 2 divisé par 6,60, ça fait 0,30. Plus fort reste 0,30 et ça ne fait pas de siège.

Les listes présentées des conseillers communautaires représentant la commune de Cosne-Cours-sur-Loire sont les suivantes :
• liste n° 1, groupe Isabelle Molina. Isabelle Molina.
• liste n° 2, groupe Alain Dherbier, Hicham Boujlilat.
• liste n° 3, groupe Michel Veneau : Thierry Demay, Sylvie Reboulleau, Michel Renaud, Vérohanitra Jouy

Ce que je vous propose, on n'est pas 250, mais pour que ça aille relativement vite quand même, c'est de s'organiser de la manière suivante. Je vais aller prendre mon poste, puis vous aussi et on part de Monsieur Mézy, un ou deux en même temps, ou trois éventuellement…

Michel Veneau
On finit par moi.

Micheline Henry
On tourne et puis comme ça, ce sera mieux…

Michel Veneau
On finit par moi.

Micheline Henry
Ça finira par Monsieur le maire.

Alain Dherbier
Une question : on va voter quoi ? On va voter pour ce que vous venez de nous dire ?

Michel Veneau
Il y a les bulletins.

Alain Dherbier
Oui, mais ça va donner quoi ?

Michel Veneau
Le nombre d'élus.

Micheline Henry
Les personnes qui sont…

Intervenante
Je ne comprends pas, il y a bien Isabelle Molina, mais si elle n'a pas de siège…

Michel Veneau
Elle a le droit de se présenter.

Micheline Henry
C'est un droit.

Michel Veneau
Elle a le droit de se présenter…

Alain Dherbier
Partant du principe qu'elle n'a pas le droit d'avoir de siège, et si elle remporte 25 voix…

Intervenant
Ce n'est pas légal.

Michel Veneau
Non. Elle a le droit de présenter une liste.

Alain Dherbier
Alors qu'il n'y a pas de siège d'ouvert.

Hicham Boujlilat
Ce n'est pas légal, ça ne passera pas.

Michel Veneau
Normalement, on aurait dû reprendre le résultat des élections de 2014 et comme ça, ça aurait tout réglé. Ça aurait été plus simple que ça. C'est comme ça qu'il fallait faire. La vraie démocratie, chaque groupe représente tant de personnes sur Cosne, un pourcentage, tant d'administrés, c'est comme ça qu'on doit faire des élections. Là, ce système…

Micheline Henry
Ce sont eux qui le demandent, ce n'est pas nous.

Michel Veneau
Madame Molina a le droit de se présenter, ils se sont renseignés.

Alain Dherbier
Elle peut se présenter alors qu'elle n'a pas de poste d'ouvert.

Michel Veneau
Oui.

Hicham Boujlilat
Donc, elle ne sera pas élue.

Michel Veneau
Non.

Micheline Henry
Mais elle a le droit de se présenter.

Michel Veneau
Elle a le droit de se présenter.

Alain Dherbier
Ça, je suis d'accord.

Sylviane Bezou
Comment on fait si elle remporte…

Michel Veneau
Elle ne peut pas remporter, si vous avez bien compris le mode de scrutin. On ne peut pas rayer. Vous n'avez pas compris le mode de scrutin ? Liste bloquée, vous avez bien entendu au début.

Intervenante
Elles sont où les listes ?

Michel Veneau
Elles sont là, vous allez voter, tout est prêt.

Micheline Henry
Il y a l'urne, il y a l'isoloir, il y a tout ce qu'il faut.

Michel Veneau
Les services ont tout préparé.

Hicham Boujlilat
Pour essayer de clarifier les choses. De toute façon, il y a…

Michel Veneau
La loi n'est pas claire.

Micheline Henry
Mais nous, on l'applique.

Michel Veneau
On est obligé de respecter la loi, Monsieur, pareil.

Michel Mézy
(propos inaudibles)… La loi Macron.

Michel Veneau
Non, c'est une autre, mais c'est la loi NOTRe, c'est comme ça. Allez-y.

Hicham Boujlilat
Il y a une très large majorité d'ailleurs sur ce point-là, comme quoi ! Pour être très clair, ça veut dire qu'on est sur 4 + 1 de toute façon. C'est clairement fléché, la loi le flèche très clairement. De toute façon, chacun va se déplacer pour aller voter et chacun ne mettra de toute façon qu'un seul bulletin dans son enveloppe. Après, à chacun d'assumer, si on met deux bulletins dans une enveloppe, c'est nul.

Michel Veneau
On le sait. Comme rayé, c'est pareil, c'est nul. Non, mais c'est clair là, on va avancer.

Micheline Henry
Tout le monde sait que si on met deux bulletins dans une enveloppe…

Michel Veneau
Il n'y a qu'une seule solution, c'est que la majorité vote pour Madame Molina et nous, on n'a pas d'élu. C'est ça, nous, on vote tous pour Madame Molina et il n'y a pas d'élu de la majorité. Non, mais c'est ce que vous voulez dire.

Sylviane Bezou
Oui.

Michel Veneau
Ce n'est pas possible. Mais la loi est mal faite. Non, mais vous n'avez qu'à le faire, Madame Bezou. Mais la loi est mal faite, il faut le reconnaître. Elle est très mal faite.
On a les pouvoirs. Nous avons les procurations.

Micheline Henry
Les pouvoirs. Pensez bien à ceux qui ont les pouvoirs.

Michel Veneau

Les pouvoirs, pardon. Vous avez vos pouvoirs, vous vous rappelez.

Micheline Henry
Donc, vous votez deux fois.

Michel Veneau
Vous vous rappelez de vos pouvoirs. Non, les pouvoirs, on les a là. Vous les avez les pouvoirs ? Allez-y, Monsieur Mézy. Madame Molina, s'il vous plaît, en poste, allez-y. Moi aussi, je vais y aller. Je passe le dernier, je vais y aller.

Vote

Michel Veneau
Madame Henry va proclamer les résultats.

Micheline Henry
Nombre de votants, 32. Un bulletin blanc, deux bulletins nuls.
Suffrages exprimés, 29.
Liste de Madame Molina, 2.
Liste de Monsieur Dherbier, 5.
Liste de Monsieur Veneau, 22.
Liste de Monsieur Veneau, Thierry Demay, Sylvie Reboulleau, Michel Renaud, Vérohanitra Jouy.
Liste de Monsieur Dherbier, Hicham Boujlilat. Des questions ?

Michel Veneau
Il n'y a pas de questions.

14. Vœu du Conseil municipal visant à s'opposer aux néonicotinoïdes

Franck Wickers
Je m'entraîne à le dire, néonicotinoïdes. Ça fait 20 ans que ça dure déjà.

En France, les insecticides de la famille des néonicotinoïdes sont utilisés sur des centaines de milliers d'hectares. Des centaines de publications scientifiques, françaises, européennes et internationales attestent des impacts néfastes de ces pesticides sur les abeilles, les pollinisateurs et plus largement sur de nombreuses composantes de la biodiversité. En 2013, l'Agence européenne de la sécurité des aliments a émis un avis établissant un lien potentiel entre deux molécules de néonicotinoïdes et la neurotoxicité développementale. Elle a ainsi identifié un effet potentiel nocif des néonicotinoïdes sur le développement des neurones et les structures cérébrales chez le fœtus ou le jeune enfant. En juillet 2016, après plusieurs mois de débat sur la loi de la reconquête de la biodiversité, les parlementaires français se sont prononcés en faveur de l'interdiction de principe des néonicotinoïdes à compter du 1er septembre 2018. Cette interdiction ne sera néanmoins totale qu'à partir du 1er juillet 2020, puisque les parlementaires ont inscrit dans le dispositif la possibilité de dérogation.

Dans l'attente de l'entrée en vigueur de cette interdiction, il est proposé au conseil municipal de prendre position sur le sujet des néonicotinoïdes. Vu les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 de la charte de l'environnement, vu le code général des collectivités territoriales, vu le code de l'environnement et notamment son article L110-1, il est proposé au conseil municipal de déclarer être opposé à l'utilisation des insecticides néonicotinoïdes sur le territoire de la commune et d'inviter l'Etat à avancer la date d'entrée en vigueur de l'interdiction des néonicotinoïdes au 1er septembre 2017.

Michel Veneau
Pas de questions. Donc, on accepte ce vœu.

Franck Wickers
Merci pour les abeilles et aussi pour l'être humain.

Michel Veneau
On vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

A la demande du groupe d'opposition d'Alain Dherbier

Mise au point sur l'UCS

Michel Veneau
Monsieur Dherbier, vous avez la parole.

Alain Dherbier
Comme je vous l'ai dit la dernière fois où l'on s'est rencontrés, j'ai lu un article dans le *Régional* de Cosne du 2 novembre concernant l'UCS, sous le titre « Un mois pour redresser la barre ». J'ai lu un passage qui disait ceci : « En arrivant aux commandes de la ville en 2014, Michel Veneau a trouvé des documents alarmants sur la situation de l'Omnisports ». Vous aviez l'air surpris de ce que je vous ai dit et ma question, c'était : est-ce que pour vous, ce que vous avez semble-t-il trouvé mettait en cause votre prédécesseur à la mairie, qui précédemment avait été président de l'UCS ?

Michel Veneau
Quand je suis arrivé en mairie, en réalité, ce n'est pas tout à fait en 2014, en arrivant le lendemain, mais c'est quelques mois après que deux sections nous ont alerté au niveau de l'UCS, en disant qu'ils ne touchaient pas leurs subventions. Il y a bien d'autres sections où il y avait du retard pour verser leurs subventions. Ce qu'on touchait du FDAC du département ou du FNDS ou d'autres subventions de l'Etat, qui passaient par le club Omnisports. Il faut savoir que dans le fonctionnement de l'UCS, tout passe par la caisse centrale. Tout est reversé aux sections après. La subvention de la ville est versée pareil, subventions d'Etat, du département, tout passe par la caisse centrale et c'est la caisse centrale qui reverse aux sections. Depuis des années, d'après ce qu'on a appris – au départ, on nous ne le disait pas, mais après ça s'est dévoilé –, les sections ne touchaient plus l'argent.
Malheureusement en 2015, la section de basket, comme vous l'avez su dans la presse, a failli arrêter son activité parce que le bureau directeur ou le directeur, je ne sais pas qui

on peut dire, il y avait quand même le directeur et il y avait un élu avec. Voilà, c'est comme ça que ça s'est passé. Donc là, ils ont déclenché et ils sont venus chez Madame Henry, ces gens là. Ils m'ont demandé de venir et ils voulaient tous arrêter le basket. Ça s'est déclenché en 2015. Ils voulaient tout arrêter. Ils ont dit : nous, on ne peut pas continuer dans ces conditions, on n'a plus l'argent qui nous est reversé parce qu'on ne donne pas nos papiers en temps voulu. Ce sont des règles que l'UCS avait mise en place. J'ai dit au président : non, vous ne pouvez pas démissionner, on va s'en occuper. Madame Henry s'en est vraiment occupé avec certains dirigeants du basket. Ils sont arrivés à redire à l'UCS qu'il n'est pas question, il faut leur verser l'argent qui leur est dû. Ils touchaient des subventions de la ville et d'autres qui étaient bloquées. Voilà comment ça s'est déclenché et après, vous connaissez l'histoire, Monsieur Dherbier. Le directeur a démissionné en fin d'année 2015. On a reçu le président et le bureau de l'UCS, assez rapidement. Ils étaient un peu dans la nature et ils n'ont pas maîtrisé au niveau du bureau directeur. Je ne parle pas des sections, parce que c'est difficile à comprendre, le système de fonctionnement : il y a le bureau directeur et il y a toutes les sections qui ont une délégation du président, pour les finances, pour le personnel. Mais c'est quand même le président de l'UCS qui est responsable de tout, des finances et du personnel.
J'ai dit au président : vous en êtes où au niveau des comptes ? Au départ, on m'a annoncé 100 000 euros de déficit, sans papiers, sans rien. J'ai dit : peut-être, je ne sais pas si c'est la réalité, mais essayez d'avoir des confirmations pour savoir si c'est vrai que vous avez un déficit. Mais ça, c'est le bureau directeur, on est bien d'accord, qui reçoit tout l'argent et qui le redistribue et c'est là où il y avait le déficit. Madame Henry a été depuis des années aux assemblées générales et il n'y a pas de section qui a dit : je dois déposer le bilan. On n'a aucune section dans les 27 ou 28.

Micheline Henry
A chaque fois, ils réclamaient leurs sous quand même.

Michel Veneau
Madame Henry me faisait remonter qu'ils réclamaient quand même leur dû à chaque assemblée générale. Donc c'est là que ça nous a alertés tout de suite. On a dit : il y a un problème. Le problème, c'est que le président a géré comme si c'était lui qui avait tout. Le directeur, pardon, pas le président. Le directeur a géré l'UCS tout seul, en réalité. Les bénévoles autour, malheureusement, n'ont pas eu le réflexe de dire à un moment donné : stop au niveau finances.
Pour vous, Monsieur Dherbier, en tant que maire, je n'ai pas parlé de vous à l'UCS. Avec Monsieur Denis ou même Franck Bouveau, quand je lui ai dit : vous ne remettrez plus les pieds en mairie – parce que Franck Bouveau voulait venir avec un élu, il voulait écarter tout le bureau et il voulait gérer tout, tout seul avec un élu. Il a pris rendez-vous auprès de mes secrétaires. J'ai tout annulé et je l'ai appelé personnellement. Je lui ai dit : Monsieur, ça ne va pas se passer comme ça. Je vous demande le grand livre tout de suite dans mon bureau, dans les 48 heures, je veux tous les papiers, et ça va mal se passer. J'ai eu tous les papiers, j'ai fait tout le nécessaire. Après, ça a aidé Michel Denis à prendre des mesures et ça lui a permis de partir tout de suite. Le directeur a bien senti qu'il était en défaut.

Pour vous, à mon avis, vous n'êtes pas mis en cause au niveau de la structure UCS en tant que maire. En tant que maire depuis 2008, je ne pense pas que vous étiez mis en cause.

Alain Dherbier
Pas du tout. Non, mais si vous voulez, quand j'ai lu l'article, j'en ai pris un peu pour mon grade, parce que…

Michel Veneau
Mais attendez, Monsieur Dherbier, moi aussi en tant qu'adjoint aux sports avant.

Alain Dherbier
Parce que je me suis dit, je ne vois pas…, c'est quand même un peu tendancieux.

Michel Veneau
Ce n'est pas comme ça que ça se passe.

Alain Dherbier
Non, mais c'est un peu tendancieux quand même.

Michel Veneau
J'ai été adjoint pendant 19 ans, vous le savez bien. Moi aussi, je me sens un peu responsable, parce que peut-être que moi dans l'opposition à l'époque, j'aurais dû vous dire : Monsieur Dherbier, attention. Mais je ne le savais pas, je n'avais pas eu l'info non plus. Si j'avais su ce qui s'est passé, ce qu'on a vécu nous, fin 2014-2015, je vous aurais alerté. C'est sûr.

Alain Dherbier
Très bien. J'aime cet éclaircissement.

Michel Veneau
C'est clair.

Alain Dherbier
Madame Henry, c'est pareil, elle était aussi en partie au courant de ce qui se passait à l'UCS, puisqu'elle était dans la commission de répartition.

Micheline Henry
Mais la commission, pardon…

Alain Dherbier
Vous aussi, vous avez dû découvrir des choses que vous n'aviez pas soupçonnées.

Micheline Henry
La commission de répartition se passait très bien. Tout se passait très bien. Il faut être transparent. Monsieur Bouveau couvrait tout et en dernier lieu, je ne voyais même pas pourquoi c'était lui qui quasiment présidait la commission des finances. Il n'est plus revenu. La commission des finances se déroulait normalement. La répartition s'est bien faite et après, tout était fait, sauf qu'à ce moment-là, on ne savait pas que les sections ne touchaient pas leur argent. C'est au fur et à mesure. Et je pense que les sections n'osaient pas trop et se dire : c'est moi qui vais déclencher le truc ! Alors, personne n'osait trop,

mais à partir du moment où il y en a un ou deux qui a lancé le truc, on est resté complètement stupéfait, parce qu'on a dit : ce n'est pas possible !

Michel Veneau
Ça a été vraiment la grosse surprise. Alors ce que j'ai dit quand même au responsable… Ce qui est un peu dommage, c'est que certains nous disent à présent : peut-être qu'on aurait dû… Mais je dis : attendez, ce n'est pas peut-être, les finances, c'est sérieux. Je vous dis, le bureau directeur, ils ont tout l'argent et aujourd'hui, il faut bien le dire, l'UCS Omnisports n'est pas en faillite, les 28 sections. Si on reprend tous leurs comptes, on additionne, l'UCS Omnisports n'est pas en faillite. Ils n'ont pas déposé le bilan. Mais le bureau directeur, la caisse centrale, eux, ils sont en déficit. C'est compliqué. C'est assez complexe comme fonctionnement.
Ce que je regrette, c'est au niveau des sections, c'est vrai que je le dis honnêtement, le sport à Cosne, même quand j'étais adjoint à la fin, je trouvais que nous, on n'a pas eu de résultats par rapport aux années, Monsieur Dherbier l'a bien connu. Nos résultats sont plutôt en baisse au niveau sportif et ça gêne un peu. Le maire de Cosne, le président de l'UCS ou les sections, on aimerait bien avoir aussi des sports qui se développent et qui représentent la ville au niveau régional, au minimum. Non, malheureusement. Et Monsieur Coulon, je me rappelle de ce qu'il nous disait, mais les gens ont un peu confondu entre l'administratif et l'encadrement sportif. Monsieur Coulon nous disait : il faut qu'on ait des professionnels. Il nous l'a toujours dit, Monsieur Dherbier, vous vous rappelez. Mais les professionnels pour le sport, pas pour faire des gratte-papiers, des gens qui comptent l'argent et qui ne savent pas compter, qui ne savent pas gérer surtout. Ils savent bien compter, mais ils ne savent pas gérer. Monsieur Coulon nous avait dit : il faudra qu'on professionnalise le sport, qu'on ait des éducateurs. On était d'accord avec lui, mais on s'est fait rouler, parce que ce n'est pas dans le sport qu'on est parti, on est parti dans l'administratif, et ça nous a emmenés aujourd'hui dans une situation où on n'a pas de résultats. C'est comme ça, c'est un bilan.

Alain Dherbier
Très bien. Merci de cet éclaircissement, parce que j'avoue que c'était un peu tendancieux.

Michel Veneau
Je vous l'ai dit l'autre jour, même moi en tant que maire et ancien adjoint, on a tous un petit peu… C'est dommage que les gens ne nous l'aient pas dit plus tôt. Ils nous auraient alertés plus tôt, on aurait arrêté l'hémorragie. C'est ce qui est dommage. Les gens, je ne sais pas pourquoi, ne parlent pas. Ils étaient sous cette coupe de l'UCS, ils étaient protégés. Ça les protégeait peut-être aussi.

Micheline Henry
Sous la coupe de Bouveau.

Michel Veneau
La coupe de Bouveau, surtout, du directeur, c'est ce qui est dommage. Il a démissionné tout de suite. Il a senti que ça sentait le grillé. Il n'est plus à Cosne, il est parti. Nous, on ne sait pas. Nous, la ville de Cosne, moi Michel Veneau, en tant que maire de Cosne, on donne une subvention à nos structures, on doit connaître l'utilisation de ces fonds. On a

le droit de demander des comptes par rapport à l'utilisation de ces fonds, c'est notre devoir d'élu. Après, s'il n'y a pas détournement d'argent, on n'a rien à dire, même si ce n'est pas utilisé au niveau sportif à ce que l'on souhaitait. On ne peut pas non plus aller trop loin dans la démarche, mais on a le devoir de contrôler. Ce sont des fonds publics, c'est notre devoir aussi. Je le fais avec Monsieur Mézy au niveau culturel, on fait venir des gens, on leur demande : vous faites quoi ? Vos comptes, vous en êtes où ? Quels sont vos projets ? C'est normal.

Michel Mézy
Pourquoi vous avez un livret A ? Ce qui n'est pas normal d'ailleurs…

Michel Veneau
On peut dire deux mots du monde associatif. J'avais un copain qui faisait de la course à pied, qui était à Bercy et qui s'occupait des associations, un grand sportif, un grand athlète. Il m'a dit : c'est simple, la loi 1901, ils ont un budget de fonctionnement annuel, annuel. S'ils mettent de l'argent de côté, à l'assemblée générale, il faut qu'ils motivent : pourquoi ils ont mis 2 000 euros sur un compte à la Caisse d'épargne. A l'assemblée générale, ça doit être précisé. Ils n'ont pas le droit de le faire. On met 2 000 euros parce qu'on veut acheter un véhicule, de l'équipement. Il faut bien motiver. Si tout est écrit en assemblée générale, on a le droit, mais il faut le motiver. Si on ne le fait pas, on n'a pas le droit d'avoir de l'argent sur un compte, c'est interdit. La loi de 1901 l'interdit. C'est simple, la loi, il suffit de la respecter. En France, on aime bien détourner un petit peu les lois. Ce qui est dommage, c'est que les gens demandent de l'argent et parfois, ils n'en ont pas besoin, mais il n'y a pas que dans le sport.

Alain Dherbier
Merci. Il y a plusieurs personnes qui ont été trompées, c'est vrai, notamment le président. Je profite pour saluer la probité de Michel Denis, parce que lui, vraiment, il est tombé de haut aussi. Il a été trompé.

Michel Veneau
Complètement.

Micheline Henry
Il a fait confiance.

Michel Veneau
Il a fait confiance vraiment au directeur à 200 %.

Micheline Henry
Le problème a été là.

Alain Dherbier
Quant aux comptes épargne pour les associations de loi 1901, ceux qui sont fautifs également, et c'est dommage qu'il ne soit pas là, notre ami banquier, parce que jusqu'à une certaine date, les banques n'avaient pas le droit d'ouvrir des comptes épargne aux associations de loi 1901.

Michel Veneau
Oui, ils n'avaient pas le droit.

Alain Dherbier
Mais ils en ouvraient quand même.

Michel Veneau
Oui, vous avez raison. C'est vrai, le problème est là. Il y a la loi, mais nous, on ne respecte pas, la banque ne joue pas le jeu, c'est ça le problème. Après, on se retrouve dans un contexte vraiment délicat et c'est dommage. On a certaines sections qui ont acheté des véhicules, ils avaient un peu d'argent de côté, tous les ans, ils ont eu des dons, puis voilà ils avaient un petit compte épargne. Ça, on l'a accepté, mais il faut que ce soit transparent. C'est-à-dire qu'à l'assemblée générale, on doit tout présenter. Sinon, s'ils ne présentent pas et qu'on apprend qu'ils ont de l'argent quelque part, il faut supprimer la subvention pendant quelques années. C'est notre devoir et je le ferai. Je l'ai déjà fait et je continuerai de le faire. Je suis pour la transparence, même pour les adhérents. Les adhérents d'une section, parfois, ils ne savent même pas ce qu'ils ont au niveau des comptes des associations, vous vous rendez compte ? Même pour les adhérents. Monsieur Dherbier, vous aviez une autre question.

Accueil des nouveaux arrivants

Alain Dherbier
Oui, j'ai une autre question. C'est toujours dans le même journal, je salue d'ailleurs le journaliste qui est présent, mais là, l'article n'était pas de lui. Ça concernait la manifestation des nouveaux arrivants. Le titre disait : Tous invités à la rencontre. Non, pas tous invités à la rencontre, parce que nous, nous n'étions pas invités. Alors, j'ose espérer, mais vous allez tout de suite me rassurer, on n'est pas à Cosne sous le règne de la pensée unique.

Michel Veneau
Pas du tout.

Alain Dherbier
Monsieur le maire, merci de m'apporter la précision. Est-ce qu'il y a une raison pour laquelle nous n'avons pas été invités ?

Michel Veneau
Je vais vous dire tout simplement, il n'y a que le maire de Cosne qui a été invité, tout seul. Je me suis invité moi-même. Il y a eu un bug. Je me suis invité moi-même et je n'étais pas présent. Il n'y a pas un élu qui a été invité, aucun élu, ni de la majorité, ni de l'opposition. Il y a eu un bug, Monsieur. Il n'y a pas un élu ici qui a eu une invitation.

Franck Wickers
Non, justement parce que nous, on avait…

Michel Veneau

Non, mais j'en suis sûr et moi, j'étais invité tout seul.

Franck Wickers
Nous, on a eu la commission environnement et on a découvert, Monsieur Perreau, comme moi et tous les élus qui étaient venus, on a découvert le soir de la commission environnement ce regroupement des nouveaux arrivants.

Michel Veneau
Monsieur Mangeot, vous voyez, il faut qu'on améliore. Madame Henry…

Hicham Boujlilat
Qui a invité en fait ?

Michel Veneau
C'est moi, je me suis invité moi-même.

Micheline Henry
Je vais vous dire comment ça s'est passé. J'étais déjà très surprise lors de cette manifestation, réception. J'ai regardé autour et j'ai dit : où est-ce qu'ils sont tous ? Donc, avant même que vous posiez la question, le lendemain matin, j'ai dit : il y a un truc, ce n'est pas possible. On a cherché, j'ai demandé aux personnes. Ils ont bien ressortis. On a fait enquête informatique. Et le nécessaire a été fait avec tous les noms. Ça a bien été envoyé, sauf que vraiment, bug informatique sur la messagerie…

Michel Veneau
Et ce n'est revenu qu'à Michel Veneau.

Micheline Henry
Ce n'est pas passé. C'est la vraie vérité et je vous l'assure. C'est la vraie vérité, parce qu'imaginons que si on n'avait pas voulu que vous veniez, on aurait au moins invité les autres. Il a dû se passer ça également pour d'autres, parce que j'ai reçu au même moment un mail du conseil…

Michel Veneau
Départemental. Non, mais j'ai eu le problème avec le département.

Micheline Henry
Qui nous a dit : la messagerie a bien été envoyée, sauf qu'elle n'est jamais arrivée. Nous, ça s'est passé exactement pareil.

Michel Veneau
On s'excuse…

Micheline Henry
C'était vraiment involontaire.

Alain Dherbier
Très bien. Merci.

Si vous permettez juste un dernier point, je n'ai pas posé la question, mais ça m'évitera de la poser pour la prochaine fois : il se trouve qu'aujourd'hui, j'ai reçu une lettre anonyme à la Communauté de communes. Je vais vous en faire part. Ça m'a fait sourire quand je l'ai reçue.

Micheline Henry
Là, vous l'avez bien reçue alors.

Alain Dherbier
Oui, là, je l'ai bien reçue.

Michel Veneau
Nous, Monsieur Dherbier, on en reçoit aussi.

Alain Dherbier
Alors j'ai l'enveloppe et le texte.

Michel Veneau
On a reçu les mêmes.

Alain Dherbier
Ils n'ont pas vu que j'avais des lunettes. « Allez-vous enfin demander qui a payé le beach party du 15 juillet ? »

Michel Veneau
Ce sont des sponsors, c'est autofinancé. La ville de Cosne a mis le matériel…

Alain Dherbier
J'ai reçu ça ce matin.

Michel Veneau
Je peux vous dire que la ville de Cosne a mis le matériel, des barrières. On peut même vous donner le chiffre. Il suffit de demander, on peut vous le chiffrer.

Michel Mézy
On avait des arrêtés.

Michel Veneau
Sinon, ce ne sont que des sponsors.

Alain Dherbier
Je tiens à ce que ce soit dans la presse, parce qu'au moins, j'aurai posé la question.

Michel Veneau
Je peux même vous dire que l'opération du beach va nous faire un gain de combien pour le sable ? Le beach, j'ai vu l'entrepreneur qui a sponsorisé, la société Decherf, dans le Loiret.

Michel Mézy
Non, le Cher.

Michel Veneau
Dans le Cher.

Intervenants
Loiret.

Michel Veneau
Qu'importe, Decherf dans le Loiret…

Alain Dherbier
C'est Beaulieu.

Michel Veneau
Beaulieu exactement. Ils ont du sable et ils ont sponsorisé le truc, très bien. Je les ai invités à venir dans mon bureau, j'ai discuté avec eux et le sable, on l'a emmené directement au stade pour les futures beach tennis, beach foot, beach rugby et on a gagné 15 000 euros sur l'opération.

Micheline Henry
C'est dommage qu'on ne puisse pas lui répondre, à cette lettre anonyme.

Michel Veneau
C'est dommage, parce que là, c'est un gain pour nous là, le beach. On n'a rien payé en plus et on va gagner sur le sable. C'est une belle opération pour nous, pour la ville, c'est bien. Monsieur Dherbier, pour vous rassurer…

Michel Mézy
Non, mais faites attention, parce que ça va provoquer des lettres supplémentaires.

Michel Veneau
Ça va provoquer des envies.

Alain Dherbier
Ça veut dire que j'en ai tenu compte.

Micheline Henry
Déjà, c'est quelqu'un qui ne sait pas, parce qu'il a envoyé ça à la Communauté de communes.

Michel Veneau
Monsieur Dherbier, c'est déjà quelqu'un qui ne connaît pas, parce qu'il envoie ça à la Comcom. Ce sont des gens qui ne connaissent pas le fonctionnement.

Alain Dherbier
Oui, mais il sait que je suis là-bas, parce que ça m'est adressé.

Michel Veneau
C'est à toi, directement.

Alain Dherbier
Oui.

Michel Veneau
Oui. Alors nous, on en reçoit quand même. Je ne sais pas ce qu'on reçoit. Combien on reçoit de lettres anonymes ?

Michel Mezy
Régulièrement.

Michel Veneau
Régulièrement, on reçoit des lettres anonymes aussi.

Michel Mézy
C'est la même présentation. A mon avis c'est la même personne.

Michel Veneau
Voilà. On n'y fait pas trop attention.

Hicham Boujlilat
Non, mais c'est important, sur ce genre de choses, d'y répondre comme là, sur les lettres anonymes ou sur d'autres choses.

Michel Veneau
Bien sûr.

Hicham Boujlilat
Il est 22 heures 30. Chacun, on n'est pas d'accord, etc., mais on donne de notre temps pour la collectivité, quelles que soient nos orientations. Ce sont des choses, que ce soit ça ou autres, qu'il ne faut pas laisser passer.

Michel Veneau
Non, là-dessus, il faut être intransigeant, parce que les gens peuvent avoir la franchise de venir nous voir et de nous dire : Messieurs, vous gérez mal, vous gaspillez, vous faites ça. Il faut qu'ils aient au moins la franchise de venir nous le dire.

Micheline Henry
Qu'on puisse au moins répondre.

Alain Dherbier
C'est pour ça que ce matin, quand la secrétaire qui ouvre le courrier, me dit : est-ce que je l'enregistre ? Qu'est-ce que je fais ? Je dis : non, ce n'est pas la peine de l'enregistrer à la Communauté de communes, ça n'a rien à voir. Ça m'est adressé personnellement. Par contre, ce soir, je vais le montrer en conseil.

Michel Veneau
Tout à fait, c'est très bien, mais les anonymes…
Merci beaucoup. Il faut passer signer, signature obligatoire.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre · Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 1er décembre 2016

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 1er décembre 2016 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2017.
2. Exercice 2016 – Budget Ville – subventions aux associations.
3. Exercice 2016 – TAGS : attribution de subvention.
4. Demande de subvention auprès du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté – Volet culturel du contrat de ville et de la convention régionale de cohésion sociale et urbaine.

B) AGENDA 21

5. Modification du Règlement concernant le dispositif d'aides communales en faveur du développement durable.

C) AFFAIRES GENERALES

6. Modification simplifiée n°2 du PLU - Modalités de mise à disposition du public - suite à recodification des références règlementaires.
7. Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre l'Etat et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire.
8. Recensement de la population 2017 – Indemnisation des agents municipaux recenseurs.
9. Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2017.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

D) AFFAIRES JURIDIQUES

10. Cession de l'emprise foncière de la piscine au profit de la Communauté de communes.
11. Intégration dans le domaine public des voiries et réseaux du lotissement "Les Vignes des Rivières".

E) AFFAIRES TECHNIQUES

12. Convention pour autorisation de passage de réseaux sur le domaine public autoroutier concédé (sans ouvrage d'accueil).

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

13. Election des délégués supplémentaires représentant la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire au sein du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes En Donziais, Loire et Vignoble et Loire et Nohain.

14. Vœu du Conseil municipal visant à s'opposer aux néonicotinoïdes.

A la demande du groupe d'opposition d'Alain Dherbier :
- Mise au point sur l'U.C.S.
- Accueil des nouveaux arrivants.

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Martine COUCUREAU	Conseiller municipal
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Monsieur Denis MANGEOT	Conseiller délégué
Madame Marie-Claire DENUE	Conseiller municipal
Madame Anne-France BOTTE	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Christophe BOCQUET	Conseiller délégué
Monsieur Chérif MOUAT	Conseiller délégué
Madame Isabelle FOREST	Conseiller municipal
Madame Véronique LOUIS	Conseiller municipal
Monsieur Franck WICKERS	Conseiller délégué
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal
Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal
Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Madame Nathalie PETOUILLAT	Conseiller municipal
Monsieur Hicham BOUJLILAT	Conseiller municipal

Madame Isabelle MOLINA	Conseiller municipal
Madame Andrée de SAINTE CROIX	Conseiller municipal